MASTER
NEGATIVE
NO. 94-82284-15

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States (Title 17, United States Code) governs the making of photocopies or other reproductions of copyrighted materials including foreign works under certain conditions. In addition, the United States extends protection to foreign works by means of various international conventions, bilateral agreements, and proclamations.

Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

The Columbia University Libraries reserve the right to refuse to accept a copying order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

Author:
Chairgrasse, Jean Baptiste
Title:
Petit manuel pratique de tenue des livres...
Place:
Paris
Date:
1871

94-82284-15
MASTER NEGATIVE #

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

ORIGINAL MATERIAL AS FILMED - EXISTING BIBLIOGRAPHIC RECORD

Business
Montgomery

Chairgrasse, Jean Baptiste, 1829-
Petit manuel pratique de tenue des livres ou exposé simple, clair & complet de comptabilité commerciale, mise sans le concours de maîtres, a la portée de toutes les intelligences, par J.-B.Chairgrasse... Paris, chez l'auteur, 1871.
58 p. 18½ cm.

RESTRICTIONS ON USE:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 9x IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 11-23-94 INITIALS: W.W

TRACKING # : MSH 03271

FILMED BY PRESERVATION RESOURCES, BETHLEHEM, PA.

PM-MGP 13″x18″
METRIC GENERAL PURPOSE TARGET
PHOTOGRAPHIC

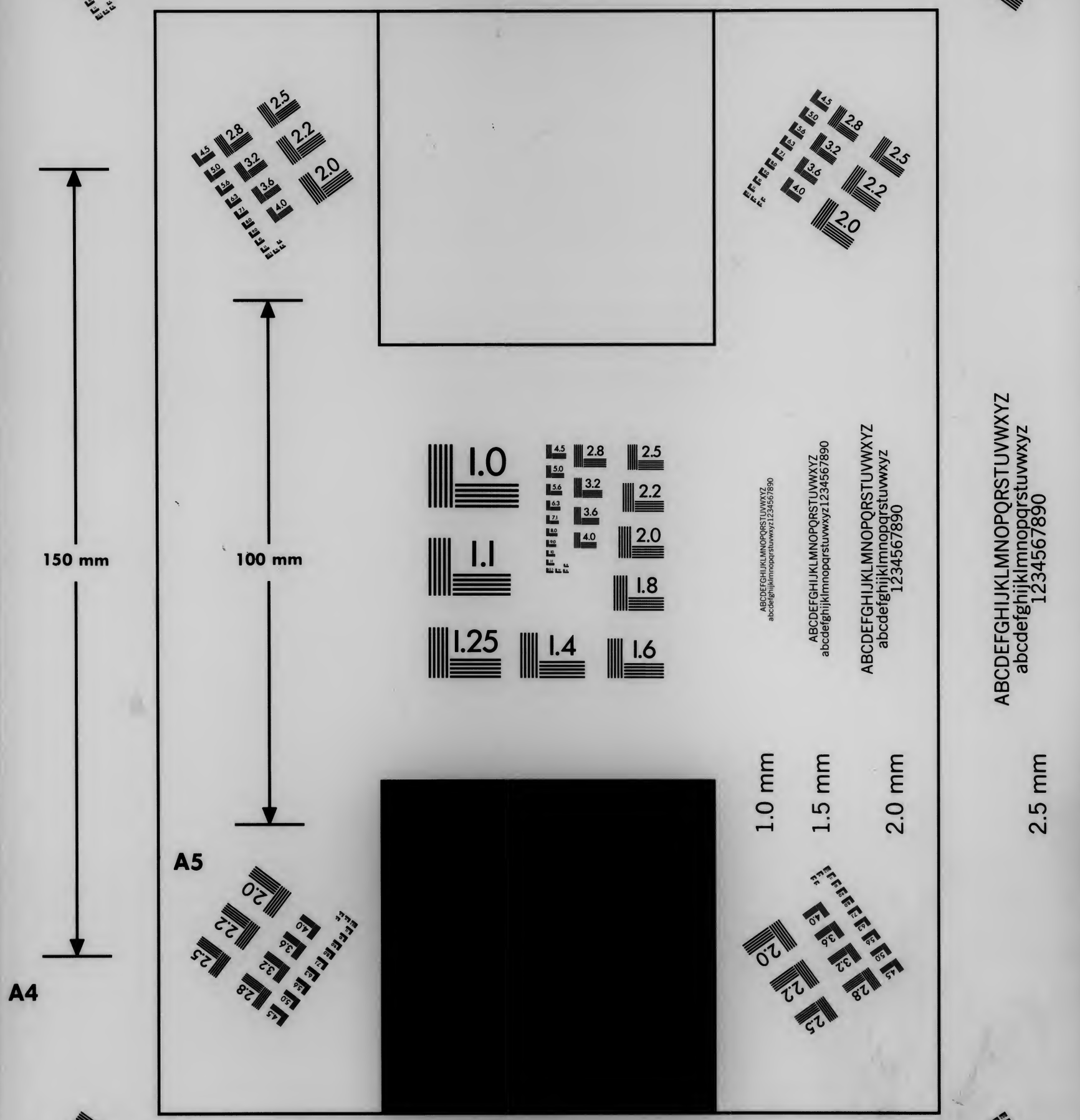

PRECISION℠ RESOLUTION TARGETS

Century

A&P

1303 Geneva Avenue
St. Paul, MN 55119

25

PETIT MANUEL PRATIQUE

DE

TENUE DES LIVRES

OU EXPOSÉ SIMPLE, CLAIR & COMPLET

DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE,

MISE, SANS LE CONCOURS DE MAÎTRES,

A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES,

PAR

J.-B. CHAIRGRASSE,

Ingénieur civil,

ancien instituteur, ancien conducteur des ponts et chaussées,
inventeur de divers instruments d'arpentage et de nivellement approuvés
par plusieurs sociétés savantes,
auteur d'ouvrages et de publications populaires.

D42
C34

Prix : 1 franc.

PARIS,
Chez l'AUTEUR, rue Saint-Lazare, 101,
et chez tous les Libraires.

BRUXELLES,
Adolphe MERTENS, imprimeur,
rue de l'Escalier, 22.

Septembre 1871.

HARD-C34

HF420 C34

Columbia University
in the City of New York
LIBRARY

School of Business
The Montgomery Library
of
Accountancy

PETIT MANUEL PRATIQUE

DE

TENUE DES LIVRES.

PETIT MANUEL PRATIQUE

DE

TENUE DES LIVRES

OU EXPOSÉ SIMPLE, CLAIR & COMPLET

DE COMPTABILITÉ COMMERCIALE,

MISE, SANS LE CONCOURS DE MAÎTRES,

A LA PORTÉE DE TOUTES LES INTELLIGENCES,

PAR

J.-B. CHAIRGRASSE,

Ingénieur civil,

ancien instituteur, ancien conducteur des ponts et chaussées,
inventeur de divers instruments d'arpentage et de nivellement approuvés
par plusieurs sociétés savantes,
auteur d'ouvrages et de publications populaires.

PARIS,

Chez l'AUTEUR, rue Saint-Lazare, 101,

et chez tous les Libraires.

BRUXELLES,

Adolphe MERTENS, imprimeur,

rue de l'Escalier, 22.

Septembre 1871.

Short
25-53816
D 420
C34

June 1. 1925. B.B.
" 9 " "

TENUE DES LIVRES

INTRODUCTION.

Il n'est pas de connaissance plus utile à l'homme qui se livre à un commerce ou à une industrie quelconque, que celle qui consiste à tenir et surtout à bien tenir les écritures de commerce. Aussi n'en est-il aucune peut-être qui ait donné lieu à la publication de plus de traités, à la proposition de plus de systèmes.

Il en est résulté que, de fort simple qu'elle est au fond, la connaissance de la tenue des livres est devenue extrêmement complexe. Chacun a son système qui, au fond, se résume toujours en cet axiôme : tenir compte de ce qu'on achète ou de ce que l'on vend, de ce qu'on reçoit ou de ce que l'on paye, de ce que l'on gagne et de ce que l'on dépense; connaître, en définitive, ce que l'on doit et ce que l'on possède.

Les livres d'un commerçant ou d'un industriel, s'ils sont bien tenus, doivent le renseigner aussi exactement que possible, et presque jour par jour, de la situation de ses affaires; si cette connaissance constante ne peut pas s'obtenir sans la tenue d'écritures spéciales, celles-ci n'ont rien ou presque rien de commun avec la tenue des livres proprement dite.

On a imaginé mille manières de se tenir constamment au courant de la situation réelle de ses affaires; chacun a, sous ce rapport, créé des livres auxiliaires plus ou moins simples, plus ou moins compliqués, plus ou moins exacts, mais tout cela, nous le répétons, n'a rien de commun avec ce que l'on nomme la tenue des livres proprement dite, qui consiste à posséder un *Journal*, un *Livre de caisse* et un *Grand livre*. — Au moyen de ces livres, un négociant peut, avec quelques recherches et quelques calculs ou relevés approximatifs, même en dehors de la formation de son bilan, se renseigner à peu près sur la situation de ses affaires ; mais il ne saurait les connaître d'une manière exacte que par la formation de son bilan, ce qui nécessite toujours un travail assez long et des relevés minutieux. La formation du bilan est cependant nécessaire et même exigée par la loi, au moins tous les ans.

On a récemment introduit un moyen de se renseigner plus aisément et presque jour par jour de ses affaires, par la création d'un journal *à colonnes*. On a donné à cette façon de tenir ses écritures le nom de *Tenue des livres à l'Américaine*. Nous en parlerons plus loin, après que nous aurons expliqué la tenue des livres ordinaire, celle qui con-

siste dans la tenue des trois livres indispensables : le *Livre de caisse*, le *Journal* et le *Grand-Livre*, qui est aussi nommé d'ordinaire *Livre de comptes courants*, parce que, en même temps que, dans le plus grand nombre de cas, il sert à tenir ce qu'on appelle les comptes généraux, on y inscrit les comptes des particuliers avec lesquels on est en relations d'affaires.

Les traités de tenue des livres indiquent deux modes de tenue des écritures de commerce : la tenue des livres en partie simple et la tenue des livres en partie double.

La première de ces méthodes est si incomplète et si généralement abandonnée, que nous nous expliquons difficilement que l'on veuille encore en occuper la jeunesse à qui l'on apprend la tenue des livres. Nous n'en parlerons donc ici que pour mémoire, pour nous occuper de la méthode généralement adoptée, de la tenue des livres en partie double.

Elle est ainsi nommée parce que chaque poste, dans cette forme de a tenue des livres, doit indiquer en même temps un compte créditeur et un compte débiteur. C'est pour cela que l'on a imaginé des êtres fictifs que l'on nomme *comptes généraux*, et qui servent à désigner les divers termes sous lesquels le négociant retrouve toutes les formes que revêtent son avoir ou son débit.

Ces comptes généraux sont ordinairement au nombre de six ; ce sont le compte de *marchandises générales* ou de magasin, le compte de *frais généraux*, le compte d'*effets à recevoir*, celui d'*effets à payer*, celui de *comptes particuliers*, enfin le compte de *profits et pertes*.

Quelquefois on y ajoute le compte de *premier établissement*, dans lequel le négociant porte ce qu'il avance pour établir son commerce ou son industrie ; mais ce compte n'est pas indispensable ; on peut le remplacer par le compte particulier du négociant lui-même, qui s'ouvre alors un compte pour les avances qu'il a faites, ce qui est de beaucoup le système le plus simple et le plus pratique.

Nous ne nous arrêterons pas ici à expliquer ce qu'il faut entendre par les six comptes généraux que nous venons d'énumérer. Quelques exemples de postes à porter soit au journal, soit au livre de caisse, l'expliqueront suffisamment.

Le journal dont nous donnons plus loin le modèle doit contenir jour par jour toutes les affaires que fait un négociant. Ces postes sont portés avec leur date en tête et les comptes créditeur et débiteur après, puis le libellé ou l'indication de l'affaire : achat, vente, recette ou dépense qu'il s'agit d'inscrire. Exemple : J'ai acheté des marchandises pour les revendre, ou j'ai fabriqué un objet destiné à être livré. Pour porter au journal l'achat de cette marchandise, il faut d'abord que je m'ingénie à savoir qui je dois créditer et quel compte je dois débiter de cet achat. J'y parviens par un raisonnement très-simple. J'achète, donc je dois à quelqu'un, à un *particulier*, le prix de ce que j'achète. J'achète des marchandises pour les placer dans un magasin général, en attendant que je les revende. Je devrai donc créditer un

compte particulier, ou le compte de mon vendeur, et débiter le compte *marchandises générales* ou *magasin*, le magasin devant recevoir ces marchandises et me les représenter au moment où je trouverai un acheteur. J'inscrirai donc au journal :

30 juin 1870.

Marchandises générales. *Lefrançois.*

Pour achat de 10 pièces rubans, à fr. 10 la pièce. . fr. 100 00

Par ce poste je débite le compte *marchandises générales*, que j'écris en premier et à gauche, et je crédite Lefrançois, mon vendeur, celui à qui je dois le prix des marchandises livrées. Lefrançois est un individu, donc un compte particulier.

Si maintenant je vends ces marchandises, j'aurai, en en inscrivant la vente, à créditer le compte *marchandises générales* que j'avais débité des marchandises que je livrais à mon magasin au moment de l'achat, et je débiterai mon acheteur du prix des marchandises que je lui livre. Ce débiteur sera aussi un compte particulier, c'est-à-dire un individu.

J'inscrirai ce poste au journal de la manière suivante :

5 juillet 1870.

Lebrun. *Marchandises générales.*

Pour fourniture de 10 pièces rubans, à fr. 12 la pièce. fr. 120 00

Lebrun, inscrit à gauche, est donc *débiteur* de la somme représentant la valeur des marchandises que je lui ai livrées, et *marchandises générales* sont créditrices du produit de ces marchandises.

Dans la pratique commerciale il arrive que l'on vend ou que l'on achète le même jour diverses marchandises à divers individus Dans cecas, pour éviter la répétition des dates et des inscriptions successives des comptes débiteur et créditeur, on inscrit ces postes comme suit :

30 juin 1870.

Marchandises générales. *Divers.*

A LEFRANÇOIS.	Pour achat de 36 mètres soie moirée, à fr. 10 le mètre. . . . fr.	300 00	
A DUBUISSON.	Pour achat de 100 mètres coton imprimé, à fr. 3 le mètre.	360 00	
		———	660 00

5 juillet 1870.

Divers.	*Marchandises généra'cs.*	
LEBRUN.	Pour livraison de 36 mètres soie moirée, à fr. 12 le mètre . . . fr. 432 00	
LENOIR.	Pour livraison de 100 mètres coton, à 4 fr. le mètre. 400 00	
	———	832 00

Pour porter ces derniers postes au grand-livre, j'aurai à ouvrir des comptes à Lefrançois et à Dubuisson, à qui je dois, et qui sont par conséquent mes *créditeurs*, et à Lebrun et Lenoir, qui me doivent, et qui sont ainsi mes *débiteurs*.

Nous renvoyons au modèle du grand-livre que nous donnons plus loin, pour la manière dont ces divers comptes doivent se porter du journal au grand livre.

J'aurai également à ouvrir un compte à *marchandises générales*. Ce compte sera débité du montant des achats faits à Lefrançois et à Dubuisson, c'est-à-dire de la somme de 660 francs, et il sera crédité du montant des ventes faites à Lebrun et à Lenoir, c'est-à-dire de 832 francs.

En soustrayant du montant de ces ventes ou du crédit du compte marchandises générales, qui s'élève à la somme de . . . . . fr.	832 00
le montant de mes achats portés au débit du même compte de marchandises générales, et s'élevant à la somme de.	660 00
on voit de suite que j'ai gagné. . . . . fr.	172 00

Ce bénéfice s'appellera bénéfice brut, parce qu'il faudra en distraire les dépenses que j'aurai faites pendant les cinq jours qui se sont écoulés entre celui de l'achat de mes marchandises et celui de la vente que j'en ai opérée.

Les sommes que j'aurai à distraire de mon bénéfice brut seront inscrites au compte des *frais généraux* et seront, en général, reportées du livre de caisse sur le journal et de celui-ci sur le grand-livre. Mais avant d'expliquer ce détail, il faut que nous nous occupions du compte d'*effets à payer* et de celui d'*effets à recevoir* qui vont être ouverts, l'un pour payer le prix des achats faits à Lefrançois et à Dubuisson, l'autre pour faire rentrer en portefeuille le montant des ventes effectuées à Lebrun et à Lenoir.

Il se peut que Lefrançois et Dubuisson se couvrent du prix des ventes qu'ils m'ont faites au moyen de traites; dans ce cas, j'aurai seulement à inscrire les mandats qu'ils auront tracés, sur un carnet ou mémorandum spécial que le négociant tient à cet effet, et que l'on l'on nomme *échéancier*. Il n'y a pas de règles à tracer pour la tenue de ce livre, mais il est très-utile, parce qu'il met sous les yeux la date où l'on a des échéances, c'est-à-dire des billets à payer. La plupart des négociants emploient, pour inscrire les effets qu'ils ont à payer

(soit leurs propres billets, soit les traites tracées sur eux), d'un calendrier *agenda*. et ils inscrivent ces payements à leur date de la manière suivante :

360 fr. ordre Lefrançois, facture du 30 juin.
300 fr. ordre Dubuisson, facture du 1er octobre.

Mais afin de donner ici un exemple du mode de porter au journal un effet créé à l'ordre d'un vendeur, nous allons supposer que Lefrançois et Dubuisson ont été couverts par moi de leur facture par des billets payables aux échéances convenues, et que je leur ai remis. Ces postes se porteront de la manière suivante :

1er juillet 1870.

Divers.	*Effets à payer.*	
LEFRANÇOIS.	Notre billet no 1, à son ordre, au 1er octobre . . . . . fr. 360 00	
DUBUISSON.	Notre billet no 2, à son ordre au 5 octobre 300 00	
	———	660 00

Par contre, j'aurai à me couvrir du montant des ventes que j'ai faites à Lebrun et à Lenoir. Ceux-ci ne me donnant pas de billets, il faudra que je trace sur chacun d'eux un mandat (1) payable à l'époque convenue entre nous. Ces mandats s'inscriront au journal de la manière suivante :

5 juillet 1870.

Divers.	*Effets à payer.*	
A LEBRUN.	Notre mandat no 1, au 10 septembre. . . . . fr. 432 00	
A LENOIR.	Notre mandat no 2, au 30 septembre 400 00	
	———	832 00

Lorsque ces deux séries de postes seront transportées du journal sur le grand-livre, aux comptes respectifs, crédités ou débités par le libellé, il en résultera que les comptes Lefrançois et Dubuisson, que l'on avait crédités du montant de leurs factures et que l'on débite ensuite du montant des billets qu'on leur a remis, seront *balancés*, c'est-à-dire auront un chiffre égal à leur débit et à leur crédit; en d'autre termes, à leur *doit* et à leur *avoir*. Il en sera de même, en sens inverse, de Lebrun et de Lenoir : débités d'abord du montant des ventes que le négociant leur a faites, celui-ci les crédite, dans le dernier poste, du montant des mandats tracés sur eux, et ils ne de-

(1) Les formules des mandats et des billets se trouvent dans la *Législation populaire*, publiée par M. CHAIRGRASSE.

vront plus rien sur le livre, ni en réalité, s'ils payent les mandats à l'échéance.

Il n'en sera pas tout à fait de même du compte de *marchandises générales* : débité d'abord de la valeur des marchandises achetées à Lefrançois et à Dubuisson, et que l'on a en même temps mises en magasin, il a été crédité, au moment de la sortie du magasin, par suite des ventes faites à Lenoir et à Lebrun, du montant de ces ventes, et celles-ci s'étant élevées à un chiffre supérieur à celui du prix d'achat, il se trouve qu'il a été fait un bénéfice qui reste au crédit du compte *marchandises générales*.

Mais deux autres comptes sont actuellement débités ou crédités. Le compte *effets à payer* est crédité du montant des billets donnés en payement à Lefrançois et à Dubuisson, et il restera créditeur jusqu'au moment de l'échéance et du payement de ces effets. Ce payement sera fait par la caisse, soit au moyen de fonds qui y seront versés, soit par le fait de nouvelles opérations de ventes, soit par la négociation des effets reçus en payement. Nous verrons plus tard comment ce poste sera porté dans l'un ou l'autre cas, d'abord au livre de caisse, ensuite au journal, puis au grand-livre.

Le compte *effets à recevoir* est débité du montant des mandats tracés sur Lebrun et Lenoir, et qui sont actuellement en la possession du négociant. Ce compte restera débité jusqu'au moment où les effets seront ou encaissés ou négociés.

Voyons maintenant comment les opérations indiquées plus haut se liquideront, c'est-à-dire comment s'effectueront les rentrées, comment se fera le payement des effets souscrits, et quels seront les frais qui devront être défalqués des bénéfices obtenus au moyen de la revente, à Lebrun et à Lenoir, des marchandises achetées à Lefrançois et à Dubuisson.

Le *livre de caisse* devra porter les dépenses effectuées pendant cinq jours qu'a duré l'opération. Les postes suivants y seront naturellement portés de la manière que nous allons indiquer. Mais auparavant, aucun capital n'ayant été versé pour les besoins courants, il faudra se procurer les sommes nécessaires aux dépenses journalières. Il faudra donc négocier l'une des traites, au moins, tracées précédemment. Cette négociation donnera lieu à un nouveau poste à porter au journal : on le portera de la manière suivante. L'effet à négocier étant tiré du portefeuille qui renferme l'avoir du compte *effets à recevoir*, ce compte devra être crédité de ce chef, et le débiteur sera le banquier à qui l'effet sera remis à l'escompte. Ainsi on écrira au journal :

5 juillet 1870.

Richard. *Effets à recevoir.*

Notre remise n° 1 au , sur cette ville. . . . fr. 432 00

Le montant de l'effet négocié sera donc porté au crédit du compte *effets à recevoir*, qui en a été débité lors de la création du mandat, et M. Richard, le banquier, en sera débité à son tour.

Sur le livre de caisse sera porté le produit net de cet effet, quand le banquier le remettra en espèces; le montant des frais d'escompte sera porté au journal. Ce poste sera formulé comme suit :

5 juillet 1870.

Frais généraux. *Richard.*

Pour frais de négociation de notre remise n° 1 (ou de notre bordereau) de ce jour. . . . . fr. 10 00

Monsieur Richard sera donc crédité du montant des frais d'escompte de l'effet qui lui a été remis, et le compte *frais généraux* sera débité de la même somme. Ces dix francs payés ou retenus sur le montant du billet escompté seront une première somme à déduire des bénéfices réalisés par la vente des marchandises.

Les postes à porter au livre de caisse pour les autres frais généraux le diminueront également.

Sur le livre de caisse, dont on trouvera plus loin le modèle, ces postes seront formulés comme suit, sur la page au débit, c'est-à-dire sur celle où s'inscrivent les sommes reçues et mises dans la caisse (feuillet à gauche).

1870. Juillet 5. *Richard.* Ses espèces, produit net de notre effet (ou de notre bordereau) de ce jour. . . . . fr. 422 00

Nous avons vu plus haut que Richard avait été débité de 432 fr., montant de l'effet négocié, et qu'il a été crédité de 10 fr. pour frais de négociation. En ajoutant à ces 10 fr. les 422 fr. qu'il a payés et que nous portons au débit de la caisse, son compte se trouve balancé, c'est-à-dire qu'il ne doit plus rien.

Il faudra maintenant porter au crédit de la caisse les sommes qui vont en sortir pour payer diverses dépenses Ces sommes se porteront sur le côté opposé à celui où a été inscrit le payement fait par Richard, c'est-à-dire à droite.

On fera cette inscription de la manière suivante :

1870. Juillet 2. *Frais généraux.* Nos espèces pour frais de ménage. . . . . fr. 35 00
» 3. » » port de lettre. 0 40
» 4. » » loyer du mois. 40 60

Ces divers postes constitueront, avec les frais de négociation déjà portés au journal, le montant des frais généraux qui devront être défalqués des bénéfices bruts réalisés.

Ultérieurement il faudra encore porter, soit au *crédit* (à gauche), soit au *débit* (à droite) de la caisse, et sur le livre de caisse, les payements ou les recettes à effectuer pour clôturer les opérations qui servent de base à notre démonstration.

On portera au crédit de la caisse la recette du mandat non négocié qui se trouve encore en portefeuille. Ce poste sera ainsi formulé :

1870. Septembre 30. *Effets à recevoir.* Encaissement, notre mandat, n° 2. . . . . fr. 400 00

Puis on portera au crédit de la caisse, sur le même livre, mais à droite (voir plus loin le modèle du livre de caisse), le payement des deux effets souscrits au profit de Lefrançois et de Dubuisson, dont le compte *effets à payer* a été crédité. Cette inscription se fera de la manière suivante :

1870. Octobre 1er. *Effets à payer*. Acquit notre billet ordre Lefrançois fr. 360 00
» 5 » » » Dubuisson. 300 00

Les divers postes portés ci-dessus sur le livre de caisse devront, de là, être reportés au journal, puis au grand-livre. Voici comment se formuleront ces divers postes sur le journal :

1o Les recettes :

5 juillet 1870.

Caisse. *Richard.*

Ses espèces, produit net notre effet no 1, échu ce jour. . fr. 422 00

30 septembre 1870.

Caisse. *Effets à recevoir.*

Encaissement notre effet no 2, échu ce jour. . . . . fr. 400 00

2o Pour les payements :

5 juillet 1870.

Frais généraux.		*Caisse.*	
2 juillet. Nos espèces pour	frais de ménage . .	fr. 35 00	
3 » —	port de lettre . .	0 40	
4 » —	loyer du mois . .	40 60	
		———	76 00

5 octobre 1870.

Effets à payer.		*Caisse.*	
Octobre 1er acquit notre billet ordre	Lefrançois.	fr. 360 00	
» 5 »	Dubuisson.	300 00	
		———	660 00

Les opérations commerciales que nous venons d'énumérer, que nous avons successivement portées au journal directement, ou au livre de caisse, puis reportées au journal directement, ou au livre de caisse, puis reportées au journal, sont ainsi terminées et donneront un exemple suffisamment complet pour instruire le lecteur qui voudra tenir ses écritures.

Tous les postes que nous avons portés au journal devront ensuite être reportés au grand-livre, dont on trouvera plus loin la forme et les divisions, et il en résultera ce qui suit :

Que le compte *marchandises générales* aura été débité de 660 francs et crédité de 832 francs.

Que le compte *effets à payer* aura été crédité de 660 francs lors de la remise des deux billets à Lefrançois et à Dubuisson, et crédité de la même somme à la date du payement de ces effets.

Que le compte *effets à recevoir* aura été débité de 832 francs au moment de la création des mandats tracés sur Lebrun et Lenoir, et crédité de 432 francs lors de la négociation du mandat sur Lebrun, à Richard, banquier, et de 400 francs lors de l'encaissement du mandat sur Lenoir.

Que le compte *frais généraux* a été successivement débité, d'abord de 10 francs pour frais de négociation, puis de 76 francs pour diverses dépenses portées sur le livre de caisse d'abord, puis sur le journal, soit ensemble 86 francs.

Que par les *comptes particuliers*, Lefrançois et Dubuisson, crédités de 660 francs pour achat de marchandises à eux fait, puis débités par la remise faite aux mêmes de deux billets d'ensemble 660 francs, sont balancés.

Que par les *comptes particuliers*, Lebrun et Lenoir ont été débités du montant des ventes qui leur ont été faites, soit de 832 francs, puis crédités de la même somme pour les deux mandats d'ensemble 832 francs tracés sur eux.

En faisant le bilan des opérations qui précèdent, on trouvera donc que les comptes généraux suivants : *Effets à recevoir*, *effets à payer* et *comptes particuliers*, sont balancés.

Que le *compte de caisse* a été successivement débité, pour la somme reçue par négociation d'effets à Richard, de. . . . fr. 422 00
Pour l'encaissement, à son échéance, du mandat tracé sur Lebrun, de 400 00

Ensemble. . . fr. 822 00

Que le même *compte de caisse* a été successivement crédité pour les diverses dépenses au débit des frais généraux, de. . . . . fr. 76 00
Pour le billet payé à Lefrançois, de 360 00
» à Dubuisson, de. . . . 300 00

Ensemble. . . fr. 736 00

Le bilan présente donc un bénéfice brut, provenant des marchandises achetées, puis revendues avec profit. . fr. 172 00
De ce bénéfice il faudra déduire la somme au débit de *frais généraux*, pour diverses dépenses, soit 86 00

Restera bénéfice net . . fr. 86 00

Comme il ne reste pas de marchandises en magasin, ni de comptes particuliers débiteurs ou créditeurs, le bénéfice

réellement acquis doit donc se trouver en caisse. En effet, on vient de voir que le *compte de caisse* est débiteur, c'est-à-dire que le négociant a encaissé une somme totale de fr. 822 00

Que ce même compte est créditeur, c'est-à-dire qu'il a été payé une somme totale de. 736 00

Et qu'en conséquence il reste en caisse, ou au débit du *compte de caisse*, une somme égale au bénéfice réalisé, soit . . . . . fr. 86 00

Le négociant ou l'industriel qui veut tenir ses écritures doit surtout se familiariser avec ces mots *crédit* et *débit*. Le crédit d'un compte est très-souvent une dette : ainsi le bénéfice constaté plus haut, et qui se trouve tout entier en caisse, semble devoir être un *crédit* du *compte de caisse* ; c'est au contraire un *débit*, parce que, dans le langage commercial, ce que la caisse proprement dite renferme d'espèces est une somme que la caisse *doit*, puisqu'elle l'a reçue et ne l'a pas rendue. Il en est de même du portefeuille ou du reliquat du compte *effets à recevoir*. Ce compte doit les effets que possède le négociant, ou ceux qui ne sont pas encore échus et qu'il n'a pas négociés. Ces effets appartiennent bien au négociant, et son compte *effets à recevoir* les lui doit, aussi longtemps qu'ils n'ont pas été convertis en écus et transportés par le crédit donné à leur échéance ou au moment de leur négociation, au compte *effets à recevoir*, par le débit, soit du banquier, s'il lui ont été remis, soit du *compte de caisse*, s'ils ont été encaissés à leur échéance.

Les opérations commerciales que nous venons d'esquisser comme exemples sont extrêmement simples ; nous les avons présentées ainsi à dessein, afin de nous faire mieux comprendre ; mais il peut arriver que l'avoir du négociant ou du fabricant, au lieu de se trouver tout entier en caisse, se trouve réparti sur divers comptes. Ainsi il arrive d'ordinaire que l'avoir du négociant se compose :

1° Des marchandises invendues dont le compte *marchandises générales* reste débiteur.

2° De la différence entre les *comptes particuliers* créditeurs et débiteurs, c'est-à-dire de la différence entre les sommes qu'il doit à divers fournisseurs et celles qui lui sont dues par les diverses personnes auxquelles il a vendu et qui ne l'ont pas encore payé. La balance de ce compte lui est avantageuse lorsque les sommes réunies qu'il doit à divers fournisseurs sont inférieures à celles qui lui sont dues par ses clients, c'est-à-dire par ceux à qui il a livré des marchandises ou pour lesquels il a effectué des travaux ; elle lui est désavantageuse dans le cas contraire.

3° De la différence entre les effets qu'il a à payer et ceux qu'il a à recevoir.

Nous donnons plus loin des formules de bilan qui éclaireront le lecteur sur la manière de compter dans ces situations complexes qui se rencontrent d'ordinaire dans les affaires.

On trouvera également plus loin les modèles de livres de commerce dont nous n'avons pas parlé dans ce qui précède, parce que ces livres, qui sont des auxiliaires, ne sont pas indispensables. Nous n'avons donc pas à nous en occuper dans cette notice, que nous avons simplifiée au profit de la clarté de la démonstration que nous avions à faire.

Nous pensons d'ailleurs que ce que nous avons dit de la tenue des livres dispensera le lecteur de recourir aux longs et coûteux travaux publiés sur la matière, et qu'en nous lisant attentivement, puis recourant aux modèles de livres de commerce que nous donnons ci-après, il reconnaîtra, sans trop de peine, tout ce qu'il est nécessaire qu'il sache pour tenir clairement et régulièrement ses écritures, ce que trop de gens d'affaires négligent le plus souvent, et pour se rendre aisément compte, quand il le voudra, de la situation de ses affaires, de son commerce ou de son industrie.

La tenue des écritures de commerce n'est, en somme, qu'une question de raisonnement que l'ont saisit aisément quand on veut s'en donner la peine.

Pour la tenue des écritures des grandes banques, des grands établissements industriels et commerciaux, les choses sont plus sérieuses et exigent une longue pratique ou des études plus approfondies, cela va de soi ; mais nous avons eu en vue de faire un livre utile au très-grand nombre de nos lecteurs, et nous espérons avoir atteint ce but, en ce qui concerne l'objet qui nous occupe, en publiant ce petit traité tout à fait pratique et qui, si résumé qu'il soit, n'en est pas moins complet.

Parmi les livres auxiliaires dont nous donnons plus loin la formule, il en est un dont nous croyons devoir dire quelques mots en terminant cet exposé. Nous voulons parler du *brouillard*.

Le livre brouillard, ou brouillon du journal, est un livre qui contient, sauf la transcription des articles extraits du livre de caisse, c'est-à-dire sauf les recettes et les dépenses ou le maniement des espèces, tout ce que renferme le journal.

Lorsqu'on veut tenir proprement son livre-journal, et, comme c'est nécessaire, lorsque l'on veut qu'il ne s'y trouve ni erreurs ni ratures, il est extrêmement utile d'écrire d'abord toutes ses ventes et tous ses achats dans le brouillard. Les rectifications d'erreurs sont ainsi rendues possibles, et la tenue du journal, qui se fait alors à tête et à mains posées, s'en ressent essentiellement. Un livre-journal ne saurait être ni trop proprement ni trop régulièrement tenu, et par la tenue du brouillard on atteint presque sûrement ce double résultat, désirable de tout point.

Nous donnerons à la fin de ce travail un modèle de livre-journal à colonnes ou de journal grand-livre. Nous renvoyons le lecteur à ce modèle, qui mérite d'être sérieusement étudié, en ce qu'il économise presque tout le temps, et il est assez considérable, que l'on passe d'ordinaire à transcrire les postes des comptes généraux du journal au grand-livre.

Nous pensons que le modèle que nous donnons suffira pour faire comprendre l'utilité d'un pareil journal, ou du moins les avantages qu'il offre.

EXPOSÉ PRATIQUE DE LA TENUE DES LIVRES.

Tout commerçant doit avoir un journal, un grand-livre, un livre de caisse et un copie de lettres (ces registres sont obligatoires) et autant de livres auxiliaires qu'exigent l'importance et la nature du commerce.

APERÇU DE QUELQUES LIVRES AUXILIAIRES.

Livre de commandes.

Ce livre sert à inscrire toutes les commandes, au fur et à mesure qu'elles sont faites à la maison, soit verbalement, soit par écrit. On met à chacune la date et un numéro d'ordre, en marge du livre, que l'on reproduit sur les lettres de commandes.

Livre de commissions.

Ce livre est le contraire du livre de commandes. On y inscrit toutes les commissions que l'on donne soit par lettres, soit verbalement, aux voyageurs, etc.; il est tenu comme le précédent.

Livre d'entrée.

Ce livre sert à inscrire, par date et par numéros d'ordre, toutes les marchandises que l'on reçoit. On met un seul numéro pour tous les articles du même envoi, et l'on reproduit ce numéro sur chaque facture des expéditeurs.

Livre de sortie.

Ce livre sert à inscrire, par date et par numéros d'ordre, toutes les marchandises que l'on vend. On le tient, en sens contraire, comme le précédent.

Livre d'inventaires.

Ce livre sert à inscrire :

1° Tout l'actif (lors de l'inventaire), les meubles et immeubles, le détail de toutes les marchandises qui restent en magasin (leur nature, la qualité et le prix auquel on les estime), le débit de chaque compte du grand-livre, etc.

2° Le passif, qui est la reproduction exacte du crédit de chaque compte du grand-livre, que l'on déduit de l'actif.

Chaque commerçant est tenu de faire tous les ans (sous seing privé) son inventaire, appelé généralement dans le commerce, balance générale. (Art. 9 du Code de commerce.)

Carnet d'échéances.

Ce livre sert à inscrire, par date et par numéros d'ordre, tous les effets que l'on reçoit, que l'on donne et que l'on accepte. On trouve ordinairement ces carnets imprimés, et par colonnes, ayant une page pour les effets à recevoir et une autre page pour les effets à payer ; il n'y a qu'à remplir les blancs.

Le brouillard.

Sur ce livre on inscrit, pêle-mêle et jour par jour, avec la date entre chaque article, tout ce qui se fait dans la maison relativement au commerce, aux ventes et achats, réceptions et remises d'effets à recevoir ou à payer, à la manipulation des espèces, etc., etc. Tous les employés peuvent écrire sur ce livre, qui plus tard est reporté par ordre, par le teneur de livres spécial, avec la rédaction d'usage.

LES LIVRES OBLIGATOIRES.

Le copie de lettres.

Sur ce livre on copie ou on reproduit, par le moyen de la presse et de l'encre communicative, toutes les lettres ayant trait aux affaires commerciales, avec les dates.

Le livre de caisse.

Sur ce livre on inscrit l'argent que l'on reçoit et celui qu'on donne, jour par jour, avec date en marge.

Le journal.

Ce livre, lorsqu'il est régulièrement tenu, est admis à faire preuve en justice (art. 12, 13 et 17 du Code de commerce). Il sert à inscrire toutes les opérations commerciales de la maison, sans aucune rature ni surcharge (art. 17 du Code de commerce et art. 56 de la loi sur les faillites). Il doit être visé, coté et parafé par un juge du tribunal de commerce, et à défaut par un officier public.

Le grand-livre.

Ce livre est le répertoire du journal : il en est le complément et est de toute utilité dans une affaire en justice, pour faciliter les recherches, quoique la loi n'en fasse pas mention.

On inscrit sur le grand-livre les comptes généraux, ainsi que tous les comptes particuliers de ceux qui doivent à la maison et de ceux auxquels la maison doit. Au moment de clore l'inventaire, on balance tous les comptes non soldés pour les transcrire ensuite nominativement sur le livre d'inventaire. La récapitulation des débiteurs se porte à l'actif et celle des créditeurs au passif.

Règle générale.

Tous les livres d'une maison de commerce doivent être scrupuleusement conservés pendant dix ans. (Livre Ier, titre 2, art. 11 du Code de commerce.)

LIVRE D'INVENTAIRES.

DU 1er JANVIER 1871.

Inventaire de l'ACTIF et du PASSIF avec lesquels je commence les affaires.

Marchandises générales en magasin suivant détail :

10 pièces vin de Médoc de 5 ans, l'une à fr. 300 »	3,000 »	
10 » » de St-Georges » » » 400 »	4,000 »	
10 » » de St-Emilion » » » 450 »	4,500 »	
22 hectolitres cognac fine champagne, de 15 ans, l'un à. . . . . fr. 500 »	11,000 »	
50 balles (5,000 k.) café Bourbon, les 100 k. » 70 »	3,500 »	
30 balles (3,000 k.) Martinique, les 100 k. » 80 »	2,400 »	
50 balles (5,000 k.) café Moka . . . » 100 »	5,000 »	
3,000 mèt. (30 pièces) taffetas de Lyon, à » 8 »	24,000 »	
3,000 » (120 pièces) drap d'Elbeuf. » 12 »	36,000 »	
4,000 » (80 pièces) calicot 3/4. . » » 75	3,500 »	
2,000 » (40 pièces) » 3/4. . » 1 »	2,000 »	
1,000 » (30 pièces) » 3/4. . » 1 10	1,100 »	100,000 »
CAISSE. Cinquante mille francs pour espèces et billets de banque en caisse	»	50,000 »
EFFETS A RECEVOIR. Dix mille francs pour les valeurs suivantes :		
Traite Mallet frères et Ce, de Paris (acceptée), sur Brugmann fils, à Bruxelles, au 1er avril . . .	4,000 »	
Traite Marcuard, André et Ce, de Paris (acceptée), sur Pelgrims-Vanlerius, à Anvers, au 15 avril.	4,000 »	
Billet Chabanne, d'Ixelles, à m/o (acceptée), au 30 avr.	2,000 »	10,000 »
IMMEUBLES. Trente-six mille francs, pour ma maison de campagne, située à Boitsfort	»	36,000 »
DÉBITEURS DIVERS. Six mille francs dus par les suiv. :		
Michel, de Bourges, pour autant qu'il me doit. .	3,000 »	
Martin, du Nord, » » . .	3,000 »	6,000 »
LOYER D'AVANCE. Six mille francs, pour six mois de loyer payés à l'avance au propriétaire de mes magasins, lesquels 6,000 francs seront imputables sur le dernier semestre du bail	»	6,000 »
		208,000 »
PASSIF.		
EFFETS A PAYER. Huit mille francs, pour l'acceptation de la traite de Rousseau et Ce, de Bordeaux, au 31 mai.	»	8,000 »
Somme nette de mon avoir. . . fr.	»	200,000 »

INVENTAIRE DU 31 JANVIER 1871.

Avant de balancer les comptes, il faut faire l'inventaire des marchandises. S'il y a bénéfice, on débite le compte de *profits et pertes* de la différence de la somme que donne l'inventaire d'avec celle de la balance du compte de *marchandises générales* porté au grand-livre, de manière que le solde de la balance à nouveau soit égal au chiffre de l'inventaire. S'il y a perte, on passe l'écriture en sens contraire, c'est-à-dire qu'on crédite le compte de *profits et pertes* de la différence, afin que le solde de la balance soit toujours en harmonie avec le chiffre de l'inventaire.

Marchandises générales en magasin.

9 barriques vin Château-Laffitte . . . fr.	875 »	7,875 »	
8 » Léoville	560 »	4,480 »	
8 » St-Emilion	450 »	3,600 »	
6 » St-Georges	400 »	2,400 »	
8 » Médoc.	300 »	2,400 »	
21 hectolitres cognac fine champagne . . .	500 »	10,500 »	
49 balles café Bourbon.	70 »	3,430 »	
30 » » Martinique	80 »	2,400 »	
49 » » Moka.	100 »	4,900 »	
2,000 mètres taffetas de Lyon.	8 »	16,000 »	
180 » » »	6 »	1,080 »	
300 » satin »	7 »	2,100 »	
240 » » »	6 »	1,440 »	
2,087 » drap d'Elbeuf	12 »	25,044 »	
400 » franges en soie	1 50	600 »	
200 » crépine soie et or	4 25	850 »	
20 » brocatelle »	5 »	100 »	
1,000 » calicot 5/4 app. chiffon.	» 50	500 »	
1,000 » » »	» 60	600 »	
4,500 » » »	» 75	3,375 »	
500 » » »	» 90	450 »	
1,500 » » »	1 »	1,500 »	
500 » » »	1 10	550 »	
2 châles cachemire de l'Inde, longs. . . .	1,200 »	2,400 »	
1 » » »	» »	1,700 »	
200 kil. cuir Buenos-Ayres, les 100 kil. . . .	300 »	600 »	
300 » cuir du Maroc, »	400 »	1,200 »	
1,000 » riz Caroline, »	70 »	700 »	
100 » sucre Bourbon, »	80 »	80 »	
1,000 » fer laminé, les 1,000	» »	150 »	103,004 »
Rabais pour arrondir le chiffre.	. . . .	. . . . .	4 »
A reporter.	. . . .	. . . . .	103,000 »

Report de l'inventaire des marchandises . . .		103,000 »
Immeubles, pour ma maison de campagne		36,000 »
Matériel et meubles, pour un cheval et un camion . .		1,800 »
Loyer d'avance, pour le loyer de six mois d'avance. .		6,000 »
Effets à recevoir, pour les effets en portefeuille. . .		35,180 »
Caisse, pour espèces en caisse.		10,631 55
Bischoffsheim, banquier, ponr la balance de s/c en ma faveur		2,169 35
Banque nationale, pour la balance de s/c en ma faveur.		40,000 »
Decoen, de Bruxelles, p. autant qu'il me doit p. compte.	375 »	
Lebœuf, de Tours, » » » . .	750 »	
Michel, de Bourges, » » » . .	3,000 »	
Martin, du Nord, » » » . .	3,000 »	
Gouin, de Paris, » » » . .	12,030 »	
Latour, » » » » . .	5,355 65	
Roman, de Bruxelles, » » » . .	1,575 »	
Oulmann et fils, de Paris, » » » . .	14,000 »	
La Duchesse de Brabant, » » » . .	3,000 »	
Manoury et Cᵉ, de Paris, » » » . .	8,200 »	51,285 65
		286,066 55
PASSIF.		
Effets à payer, pour les billets et acceptations en circulation.	18,234 60	
Bourlard et Cᵉ, de Francfort, pour balance de compte en leur faveur.	3,600 »	
Clovis, de Charleroi, pour balance de compte en sa fav.	8,000 »	
Surmont, de Bruxelles, » » . .	610 »	
Bekers, du Havre, » » . .	1,100 »	
W. Coates, de Londres, » » . .	1,990 »	
Robertson, » » » . .	17,400 »	
Chapuy, de Lyon, » » . .	4,740 »	
Poulet et Chapon, de Malines, p. bal. de cᵉ en leur fav.	6,220 »	
Poirier et fils, de Bordeaux, » » . .	14,500 »	76,594 60
Mon actif s'élève à fr. 209,671-95, avec lesquels je rouvre mes livres		209,671 95

LIVRE DE COMMANDES.

	3 JANVIER 1871	
N° 1	Remis à J. Clovis et C°, de Charleroi, par ma lettre de ce jour, l'ordre d'expédier, pour mon compte, de suite, 200 wagons de charbons, soit :	
	200,000 kilog. charbons, première qualité de gailletterie, en gare restante du chemin de fer du Nord, à Paris, pour être tenus à ma disposition, au prix par 1,000 kilog. de fr.	40 »
	4	
N° 2	Remis au voyageur de la maison V° Poirier et fils, de Bordeaux, l'ordre de m'expédier de suite :	
	10 barriques vin Château-Laffitte de 7 ans, au prix l'une de fr. . .	898 »
	10 » » Léoville 5 ans, » » . .	560 »
	5	
N° 3	Remis verbalement à Poulet et Chapon, de Malines, l'ordre de m'expédier de suite :	
	100 mètres avec applications, suivant échantillon remis et gardé en double, au prix par mètre de fr	30 »
	140 mètres avec applications, suivant échantillon remis et gardé en double, au prix par mètre de fr.	25 »

LIVRE DE COMMISSIONS.

	3 JANVIER 1871	
N° 1	Ordre de Gouin et C°, de Paris, de leur faire expédier, de suite, en gare du Nord, à Paris, suivant leur lettre du 2 courant :	
	200,000 kil. (en 200 wagons) charbons, au prix, les 1 000 kil., de fr.	50 »
	7	
N° 2	Ordre de Simoens, mon voyageur, d'expédier à Smith et C°, de Gand, dans la première quinzaine de février :	
	20 pièces drap noir d'Elbeuf, à 17 francs le mètre.	17 »
	50 balles coton brut, au prix l'une de	100 »
	7	
N° 3	Ordre de Simoens, mon voyageur, d'expédier à Aug. Buysse, fabricant à Gand, fin février :	
	30 balles coton brut, Louisiane, au prix l'une de	95 »
	30 » » Virginie, »	107 »
	30 » » Indoustan, »	115 »
	15	
N° 4	Ordre des fils Oulmann, de Paris, suivant leur lettre du 14 courant, de leur expédier :	
	4 châles cachemire de l'Inde, longs, au prix l'un	1,500 »
	4 » » » »	2,000 »
	20	
N° 5	Ordre de Lappy, mon voyageur, d'expédier à Vandersmissen-Plas, à Alost, dans les premiers jours de février :	
	500 mètres calicot 3/4 à fr.	» 90
	500 » »	1 05
	500 » »	1 25

LIVRE D'ENTRÉE DES MARCHANDISES.

	1er JANVIER 1871			
N° 1	Reçu de Gonnet et Ce, de Lyon, valeur 30 avril :			
f. 1	800 mètres de franges en soie.	1 50	1,200 »	
	400 » de crépine soie et or.	4 25	1,700 »	
	20 » de brocatelle soie et or	5 »	100 »	3,000 »
	5			
N° 2	Reçu de Bourlard et Ce, de Francfort, valeur 1er juillet:			
f. 2	800 kil. cuir de Russie fort, les 100 kil.	370 »	2,960 »	
	1,160 kil. vache en croûte.	320 »	3,712 »	6,672 »
	5			
N° 3	Reçu de P. Meslier et Ce, de Paris, valeur à 120 jours :			
f. 2	1,000 (20 pièces) mètres calicot 3/4 app. chiff. . . .	» 50	500 »	
	1,000 » » » »	» 60	600 »	
	1,000 » » » »	» 75	750 »	
	1,000 » » » »	» 90	900 »	2,750 »
	5			
N° 4	Reçu de J. Clovis et Ce, Charleroi :			
f. 3	200,000 kil. (200 wagons) charbons gailletterie premier choix, les 1,000 kil.	» »	40 »	8,000 »
	9			
N° 5	Reçu de F.-L. Surmont, Bruxelles :			
f. 3	200 mètres toile fine blanche, larg. 80 cent.	2 50	500 »	
	Un service de table damassé, 24 couverts.	» »	110 »	610 »
	10			
N° 6	Reçu de Bekers et Ce, du Havre :			
f. 3	1,000 kil. riz de la Caroline.	» 70	700 »	
	500 » sucre Bourbon.	» 80	400 »	1,100 »
	10			
N° 7	Reçu de W. Coates et Ce, de Londres, suivant leur facture du 8 courant :			
f. 3	1,000 kil. acier à ressort anglais, les 100 kil.	160 »	1,600 »	
	400 » fer laminé, »	60 »	240 »	1,840 »
	15			
N° 8	Reçu de Robertson et Ce, de Londres, suivant leur facture du 12 courant :			
f. 4	6 châles cachemire de l'Inde, longs	1200 »	7,200 »	
	6 » » »	1700 »	10,200 »	17,400 »

	15 JANVIER 1871			
N° 9	Reçu de Ve Poirier et fils, Bordeaux :			
f. 4	10 barriques vin Laffitte.	890 »	8,900 »	
	10 » vin Léoville	560 »	5,600 »	14,500 »
	20			
N° 10	Reçu de Chapuy et Ce, à Lyon :			
f. 5	200 mètres taffetas noir	6 »	1,200 »	
	300 » gros de Naples	7 »	2,100 »	
	240 » satin noir	6 »	1,440 »	4,740 »
	25			
N° 11	Reçu de Poulet et Chapon, de Malines :			
f. 5	100 mètres dentelles avec applications.	30 »	3,000 »	
	140 » »	23 »	3,220 »	6,220 »
	30			
N° 12	Reçu de Bourlard et Ce, à Francfort :			
	400 kil. cuir de Buchoshauws, les 100 kil.	300 »	1,200 »	
	600 » » de Maroc	400 »	2,400 »	3,600 »
	31			
N° 13	Reçu de William Coates et Ce :			
	100 kil. acier laminé.			150 »

LIVRE DE SORTIE DES MARCHANDISES.

	1er JANVIER 1871			
N° 1	Vendu à Wittfeld, de Bruxelles, payable à 3 mois :			
	1 pièce vin Saint-Émilion, vieux, à.	» »	600 »	
	1 » Médoc, »	» »	400 »	
	1 » Saint-Avertin, nouveau.	» »	200 »	
	50 litres cognac, fine champagne, 15 ans	6 »	300 »	1,500 »
	2			
N° 2	Vendu à Brassine, marchand tailleur, à Bruxelles :			
	10 mètres drap noir, d'Elbeuf.	15 »	150 »	
	20 » taffetas noir, de Lyon, cuit	8 »	160 »	310 »
	2			
N° 3	Vendu à Motte, négociant, à Bruxelles, à 3 mois :			
	400 mètres de franges en soie	2 »	800 »	
	200 » de crépine soie et or	5 »	1,000 »	1,800 »
	2			
N° 4	Vendu à J.-N. Collard et C°, négociant, à Bruxelles, payable à 10 jours, escompte 3 p. c. :			
	17 mètres 60 18 » 20 » 25 » 22 » } 102 m. 60 drap haute nouveauté, à .	12 50	» »	1,280 »
	3			
N° 5	Vendu à Moeur, négociant, à Bruxelles, à 3 mois :			
	1 pièce vin de Bourgogne	» »	350 »	
	25 litres de cognac vieux	5 »	125 »	475 »
	4			
N° 6	Vendu à Mathys, négociant, à Bruxelles :			
	3 pièces vin de Bordeaux, ...	480 »	1,440 »	
	2 » de Château-Laffite	1000 »	2,000 »	3,440 »
	4			
N° 7	Vendu à Decoen, batteur d'or, à Bruxelles :			
	1 pièce vin de Bordeaux	» »	» »	375 »
	5			
N° 8	Vendu à Gouin et C°, de Paris :			
	200,000 kil. charbon de Charleroi, les 1,000 kil., à . .	50 »	» »	10,000 »

	7 JANVIER 1871			
N° 9	Vendu à Latour et C°, de Paris :			
	400 kilog. cuir de Russie, fort, les 100 kil. à . . .	400 »	1,600 »	
	600 » cuir vache en croûte, »	350 »	2,310 »	3,910 »
	10			
N° 10	Vendu à Delafargues et C°, de Cognac :			
	400 kil. sucre Bourbon, les 100 kil. à.	120 »	480 »	
	600 » café Moka, les 100 kil. à	300 »	1,800 »	2,280 »
	12			
N° 11	Vendu à Lebœuf, au château du Plessis-les-Tours :			
	200 mètres toile fine, largeur 80 cent., à	3 »	600 »	
	1 service de table, 24 couverts, damassé riche. .	» »	150 »	750 »
	15			
N° 12	Vendu à Boniface, de Liége :			
	1,000 mètres taffetas de Lyon, à.	9 »	9,000 »	
	800 » drap d'Elbeuf, fantaisie, à.	14 »	11,200 »	
	500 » cancot 3/4 app' chiffon, à.	1 10	550 »	
	500 » » 3/4 » , à.	1 20	600 »	21,350 »
	16			
N° 13	Vendu à Gouin et C°, de Paris :			
	1,000 kil. acier à ressort anglais, les 100 kil. à . . .	175 »	1,750 »	
	400 » fer laminé » » à . . .	70 »	280 »	2,030 »
	19			
N° 14	Vendu à Oulmann et fils, de Paris :			
	4 châles cachemire de l'Inde, longs, galerie riche, à.	1500 »	6,000 »	
	4 » » » » à.	2000 »	8,000 »	14,000 »
	20			
N° 15	Vendu à la Duchesse de Brabant, par l'entremise de M. ***, à qui je dois remettre 5 p. c. :			
	Un châle long, cachemire des Indes	» »	» »	3,000 »
	25			
N° 16 f. 5	Vendu à Manoury et C°, de Paris :			
	100 mètres de dentelles de Malines, à.	40 »	4,000 »	
	140 » » à.	30 »	4,200 »	8,200 »
	28			
N° 17 f. 6	Vendu à Latour, rue Montorgueil, à Paris, à 90 jours :			
	400 kil. cuir de Russie, fort, les 100 kil., à	400 »	1,600 »	
	500 » » vache en croûte, »	350 »	1,750 »	
	200 » » Buénos-Ayres, »	320 »	640 »	
	300 » » Maroc, »	450 »	1,350 »	5,340 »

	31 JANVIER 1871			
N° 18 f. 6	Vendu à Roman, chemisier, à Bruxelles :			
	Une pièce vin Saint-Émilion, à	» »	550 »	
	500 mètres de calicot 3/4, à	» 90	450 »	
	500 » » à.	1 15	575 »	1,575 »

BROUILLARD.

	1er JANVIER 1871.		
Passé à Caisse.	Acheté divers registres pour la comptabilité, suivant la facture de Roy, que j'ai payée comptant.		98 »
	1		
Passé à Caisse.	Remis à M. Simoens, voyageur de la maison, à compte sur ses frais de voyages		500 »
	2		
F° 2	Reçu de M. Wittfeld : Sa remise à m/o s/ Van den Putte, à Amsterdam, au 2 avril		1,500 »
	5		
F° 3	Disposé sur M. Motte : En mon mandat à m/o au 31 mai sur Bruxelles . . .		1,800 »
	6		
F° 3	Reçu de M. Moeur : Son règlement à m/o au 31 mai		475 »
	10		
F° 3 Passé à C. f° 3 Pas. à Eff. à r f° 3 Passé à Profits et pertes, f° 3.	Reçu de M. Mathys : Son versement en espèces	1,900 »	
	Sa remise bet François, à s/o au 15 avril, sur Ixelles.	1,500 »	
	Escompte, rabais, etc., pour l'argent reçu.	40 »	3,440 »
	12		
Passé à Caisse. F° 3	Reçu de M. J.-N. Collard : Son payement en espèces	1,240 »	
	Escompte 3 p. c. pour prompt payement.	40 »	1,280 »
	15		
F° 4 Pé à Eff. à r. f° 4	Disposé s/ Latour, de Paris : En ma traite sur lui à m/o à vue	2,000 »	
	En ma traite s/l. à m/o au 31 mars	1.910 »	3 910 »
	15		
F° 4 Pé à Eff. à r. f° 4	Remis à J.-R. Bischoffsheim, banquier, le bordereau suivant : Ma remise Wittfeld s/ .msterdam, au 2 avril	1,500 »	
	» en ma traite s/ Motte, à Bruxelles, au 30 avril.	1.800 »	
	» en un billet Moeur, à Bruxelles, au 31 mai..	475 »	
	» Mathys, billet François, à Ixelles, 15 avril.	1,500 »	
	» en ma traite s/ Latour, à Paris, à vue . . .	2,000 »	
	» » » » au 31 mars.	1,910 »	9,185 »

	31 JANVIER 1871			
N° 18 f. 6	Vendu à Roman, chemisier, à Bruxelles :			
	Une pièce vin Saint-Émilion, à	» »	550 »	
	500 mètres de calicot 3/4, à	» 90	450 »	
	500 » » à.	1 15	575 »	1,575 »

BROUILLARD.

	1er JANVIER 1871.		
Passé à Caisse.	Acheté divers registres pour la comptabilité, suivant la facture de Roy, que j'ai payée comptant.		98 »
	1		
Passé à Caisse.	Remis à M. Simoens, voyageur de la maison, à compte sur ses frais de voyages		500 »
	2		
F° 2	Reçu de M. Wittfeld : Sa remise à m/o s/ Van den Putte, à Amsterdam, au 2 avril		1,500 »
	5		
F° 3	Disposé sur M. Motte : En mon mandat à m/o au 31 mai sur Bruxelles . . .		1,800 »
	6		
F° 3	Reçu de M. Moeur : Son règlement à m/o au 31 mai		475 »
	10		
F° 3 Passé à C. f° 3 Pas.à Eff.à r f° 3 Passé à Profits et pertes, f° 3.	Reçu de M. Mathys : Son versement en espèces	1,900 »	
	Sa remise b^et^ François, à s/o au 15 avril, sur Ixelles.	1,500 »	
	Escompte, rabais, etc., pour l'argent reçu.	40 »	3,440 »
	12		
Passé à Caisse. F° 3	Reçu de M. J.-N. Collard : Son payement en espèces	1,240 »	
	Escompte 3 p. c. pour prompt payement.	40 »	1,280 »
	15		
F° 4 Pé à Eff.à r. f° 4	Disposé s/ Latour, de Paris : En ma traite sur lui à m/o à vue	2,000 »	
	En ma traite s/l à m/o au 31 mars	1.910 »	3 910 »
	15		
F° 4 Pé à Eff. à r. f° 4	Remis à J.-R. Bischoffsheim, banquier, le bordereau suivant : Ma remise Wittfeld s/ Amsterdam, au 2 avril	1,500 »	
	» en ma traite s/ Motte, à Bruxelles, au 30 avril.	1.800 »	
	» en un billet Moeur, à Bruxelles, au 31 mai..	475 »	
	» Mathys, billet François, à Ixelles, 15 avril.	1,500 »	
	» en ma traite s/ Latour, à Paris, à vue . . .	2,000 »	
	» » » » au 31 mars.	1,910 »	9,185 »

	15 JANVIER 1871		
Passé à caisse, f° 4.	Reçu de J.-R. Bischoffsheim :		
	Son versement en espèces		5,000 »
	15		
Frais généraux, f° 4.	Reçu de M. Brassinne, marchand tailleur :		
Passé à caisse.	Son mémoire pour habillements qu'il m'a fournis jusqu'au 31 décembre 1870		480 »
	Remis à Brassinne :		
	Mon payement de 170 francs en espèces, qui, avec ma facture du 2 courant, couvre son mémoire, soit . .		170 »
	15		
Passé à caisse, f° 5,	Acheté par l'entremise de Daubigny, changeur :		
	4 actions du chemin de fer du Nord français, à 1,545 fr.	6,180 »	
	Payé à Daubigny 1/4 p. c. de commission sur 6,180 fr.	15 45	6,195 4
	20		
Passé à caisse.	Acheté et payé au comptant à Crémieux, pour les besoins de la maison de commerce :		
	1 cheval gris de 5 ans, pour le camion.	1,200 »	
	1 camion, les harnais, etc.	600 »	1,800 »
	20		
Passé à caisse, f° 5.	Acheté et payé comptant :		
	100 bottes foin, à 75 centimes.	75 »	
	50 » paille, à 60 centimes.	30 »	
	5 hect. avoine, à 6 francs.	30 »	135 »
	25		
Passé à effet payé, f° 6.	Accepté de Gonnet et Ce, de Lyon :		
	Sa traite, au 30 avril, en couverture de son envoi du 1er courant		3,000 »
	Accepté de Bourlard, de Francfort :		
	Sa traite au 1er juillet en couverture de son envoi du 5 courant.		6,672 »
	25		
Passé à compte de retour, f° 6.	Reçu de Bischoffsheim :		
	Pour le retour de ma remise s/ Latour, à vue, impayée.	2,000 »	
	Pour le protêt et compte de retour.	15 45	2,015 45
	25		
Passé à compte de retour, f° 6.	Doit Latour, à Paris :		
	Pour le retour de ma traite s/l, protestée faute de payement.		2,015 45

	28 JANVIER 1871		
Passé à effets à recevoir, f° 6.	Reçu de M. Boniface, de Liége :		
	Ses remises comme suit, couvrant ma facture du 15 c^t :		
	Sa traite en acceptation sur Oppenheim, banquier, 10 février	10,000 »	
	Son billet à m/o au 28 février.	5,000 »	
	» » 31 mars	4,000 »	
	» » 30 avril.	2,187 40	
Pas. à pr. et pert.	Escompte compensé 1/2 p. c.	162 60	21,350 »
	28		
Passé à effets à recevoir, f° 6.	Remis à Meslier, de Paris :		
	Ma remise billet Boniface à m/o au 30 avril	2,187 40	
Id.	» de mon billet à s/o, au 5 mai	562 60	2,750 »
	28		
Passé à c., f° 6.	Reçu de Latour, de Paris :		
	Par sa lettre du 27 courant, deux billets de banque de	1,000 »	2,000 »
	30		
Passé à c., f° 6.	Avis de la déclaration de faillite de Delafargues, de Cognac, par jugement du 20 janvier. Cette faillite présente 50 p. c. acceptés par la majorité des créanciers, reçu des mains du syndic :		
Pas. à pr. et pert. f° 6.	Son envoi espèces, par le chemin de fer.	1,140 »	
	Perte résultant de cette faillite	1,140 »	2,280
	31		
Passé à c., f° 6, et frais gén.	Payé aux employés :		
	Envoyé à M. Lappy, voyageur de la maison, un billet de banque de	500 »	
	Envoyé à M. Simoens, voyageur de la maison, un billet de banque de	500 »	
	Payé à M. Muller, comptable, pour son mois d'appointements.	200 »	
	Payé à M. Guillaume, employé, son mois d'appointem^t.	150 »	
	Payé à François, garçon de magasin.	100 »	
	Pris à la caisse pour mes dépenses mensuelles, ménage, etc.	300 »	1,750 »
	31		
	Déposé à la Banque Nationale :		
	Quarante mille francs en compte 4 p. c., suivant son récépissé de ce jour, pour être tenus à ma disposition. Pour les sommes au-dessous de 10,000 francs et pour celles dépassant ce chiffre, prévenir dix jours d'avance, soit		40,000 »

CAISSE.

				DÉBIT ou RECETTES.	CRÉDIT ou DÉPENSES.
1871			Solde en caisse, suivant l'inventaire.	50,000 »	» »
Janv.	1	Frais généraux,	Payé f^re Roy, pour des registres de comptabilité.	» »	98 »
	1	d°,	Remis à Simoens, voyageur . . .	»	500 »
	10	à Mathys,	Son payement, en c/	1,900 »	» »
	12	à J.-N. Collard,	Son payement, pour s/.	1,240 »	» »
	15	à J. Bischoffsheim,	Son versement espèces, en c/. . .	5,000 »	» »
	15	Brassinne,	Mon payement, pour solde de s/c. .	» »	170 »
	15	Effets à recevoir,	Acheté 4 actions du chemin de fer du Nord-Français.	» »	6,180 »
	15	Frais généraux,	Payé d'Aubigny 1/4 p. c. de C^es p^r l'achat des actions.	» »	15 45
	20	Matériel et Meubles,	Payé pour un cheval et camion (détail au Brouillard).	» »	1,800 »
	20	Frais généraux,	Payé pour fourrage (détail au Brouillard)	» »	135 »
	28	à Latour,	Son envoi en 2 billets de banque de 1,000 francs	2,000 »	» »
	30	à Delafargues,	L'envoi d'espèces du syndic du créditeur	1,140 »	» »
	30	Frais généraux,	Payé aux employés les app^s du mois.	» »	1,750 »
	31	Banque Nationale,	Mon dépôt espèces, suivant conditions au Brouillard.	» »	40,000 »
			Balance	. . . . .	10,631 55
				61,280 »	61,280 »
				10,631 55	

On peut tenir ses écritures en partie simple, en partie double et en partie triple.

Nous ne donnons point ici les détails de la partie simple : chacun la connaît naturellement, et la tient à sa manière : il s'agit tout simplement d'inscrire sur un agenda ce que l'on vend à terme et d'enregistrer chaque soir la recette du comptant, soit sur le même agenda, soit sur un autre.

Voici, à la page ci-contre, un modèle de Journal en partie double, qui donne l'ouverture d'une maison de commerce, les articles courants et tracassiers qu'elle peut avoir dans l'espace d'une année, un Inventaire ou Balance générale et, enfin, la réouverture du capital à nouveau. Il est suivi d'un modèle de Grand-Livre où tous les articles passés au Journal sont reportés.

Quant à la partie triple, ne vous effrayez pas du mot : il n'y a pas plus de travail que dans la partie double ; elle n'est guère répandue qu'à Londres et à Paris : les maisons qui l'ont adoptée la préconisent et la recommandent à leurs amis. Nous donnons un peu plus loin, immédiatement après le Grand-Livre, un modèle de Journal passé en partie triple, qui est la répétition des articles du Journal en partie double ci-contre. Il y a aussi une large explication qui précède le Journal en partie triple.

LIVRE-JOURNAL.

Le présent LIVRE-JOURNAL, qui contient 100 feuillets, 200 pages, est destiné à recevoir les inscriptions commerciales de CHAIRGRASSE, auteur d'ouvrages et de publications populaires, rue Creuse, n° 14, à Schaerbeek.

Vu, coté et paraphé par nous, juge au tribunal de commerce de Bruxelles.
(Signature.)

	1er JANVIER 1871		
1	Les suivants à Capital, fr. 208,000 :		
3	Marchandises générales, 100,000 francs,		
	Pour autant de marchandises en magasin, suivant détail à l'inventaire	100,000 »	
3	Caisse, 50,000 francs,		
	Pour espèces et billets de banque en caisse	50,000 »	
2	Effets à recevoir, 10,000 francs,		
	Pour autant en portefeuille détaillé au Livre d'inventaires .	10,000 »	
1	Immeubles, 36,000 francs,		
	Pour ma maison de campagne, située à Boitsfort . . .	36,000 »	
7	Michel, de Bourges, 3,000 francs,		
	Pour autant qu'il me doit	3,000 »	
7	Martin, du Nord, 3,000 francs,		
	Pour autant qu'il me doit	3,000 »	
1	Loyer d'avance, 6,000 francs,		
	Pour le loyer de six mois payé au propriétaire des magasins que j'occupe, imputables sur le dernier semestre .	6,000 »	208,000 »
	1er		
1	Capital aux suivants, fr. 208,000 :		
2	A effets à payer, 8,000 francs,		
	Pour l'acceptation de la traite Rousseau, de Bordeaux, au 31 mai	8,000 »	
1	A Capital compte nouveau, 200,000 francs,		
	Pour balance du capital net	200,000 »	208,000 »
	1er		
3 / 7	Marchandises générales, à Gonnet, de Lyon, 5,000 francs :		
	Pour son envoi de ce jour, comme suit :		
	800 mètres de franges en soie 1 50	1,200 »	
	400 » de crépine soie et or 4 25	1,700 »	
	20 » de brocatelle . . . . . 5 »	100 »	3,000 »
			211,000 »

	1er JANVIER 1871		211,000 »
5 / 3	Wittfeld, à Marchandises générales, 1,500 francs, Pour ma livraison, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 1.	» »	1,500 »
	1er		
4 / —	Frais généraux à Caisse, 598 francs :		
	Payé fourn. Roy, relieur, divers registres pour la comptabilité.	98 »	
	Remis à Simoens, m/ voyageur, p. frais de voyage et appoint°.	500 »	598 »
	2		
3	Les suivants à Marchandises générales, 3,390 francs :		
5	Brassinne, marchand tailleur, à Bruxelles, 310 francs, Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 2	310 »	
5	Motte, négociant à Bruxelles, 1,800 francs, Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 3.	1,800 »	
5	J.-N. Collard et C°, négociants, à Bruxelles, 1,280 francs, Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 4.	1,280 »	3,390 »
	3		
2 / 5	Effets à recevoir, à Wittfeld, 1,500 francs, Pour sa remise en sa traite à m/o s/Vanden Cute, d'Amsterdam, au 2 avril	» »	1,500 »
	4		
3	Les suivants à Marchandises générales, 4,290 francs :		
6	Moeur, négociant, à Bruxelles, 475 francs, Pour ma livraison du 3 courant, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 5	475 »	
6	Mathys, négociant, à Bruxelles, 3,440 francs, Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 6.	3,440 »	
6	Decoen, batteur d'or, à Bruxelles, 375 francs, Pour ma livraison d'une pièce vin de Bordeaux	375 »	4,290 »
	5		
3	Marchandises générales aux suivants, 17,422 francs :		
8	à Bourlard, de Francfort, 6,672 francs, Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 2	6,672 »	
8	à P. Meslier et C°, de Paris, 2,750 francs, Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 3.	2,750 »	
8	à J. Clovis, de Charleroi, 8,000 francs, Pour s/ envoi de 200 waggons (200,000 kilos) gailletterie, les 1,000 kilos à 40 francs	8,000 »	17,422 »
			239,700 »

	5 JANVIER 1871		239,700 »
8 / 3	Gouin et C°, à Paris, Marchandises générales, 10,000 francs, Pour 200,000 kil. (en 200 wagons) charbon première qualité de gailletterie, que je lui ai fait expédier de Charleroi, les 1,000 kil., à 50 francs	» »	10,000 »
	6		
2	Effets à recevoir aux suivants, 2,275 francs :		
5	à Motte, négociant, à Bruxelles, 1,800 francs, Pour ma traite à m/o que j'ai disposée s/lui au 31 mai . . .	1,800 »	2,275 »
6	à Moeur, négociant, à Bruxelles, 475 francs, Pour la remise de son billet à m/o, au 31 mai.	475 »	
	7		
9 / 3	Latour et C°, à Paris, Marchandises générales, 3,910 francs, Pour mon expédition de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 9.	» »	3,910 »
	9		
3 / 9	Marchandises générales à F.-L. Surmont, 610 francs, Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 5.	» »	610 »
	10		
9 / 3	Delafargues et C°, à Cognac, Marchandises générales, 2,280 fr., Pour mon expédition de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 10	» »	2,280 »
	10		
6	Les suivants à Mathys, 3,140 francs :		
3	Caisse, 1,900 francs, Pour son payement en espèces	1,900 »	
2	Effets à recevoir, 1,500 francs, Pour sa remise, billet François, d'Ixelles, à s/o, au 15 avril.	1,500 »	
4	Profits et Pertes, 40 francs, Pour escompte et rabais sur l'argent reçu	40 »	3,440 »
	10		
3	Marchandises générales aux suivants, 2,940 francs :		
9	à Beckers et C°, au Havre, 1,400 francs, 1,000 kil. riz de la Caroline, les 100 kil. à 70 c.	700 »	
	500 » sucre Bourbon, les 100 kil. à 80 c.	400 »	
10	à William Coates et C°, à Londres, 1,840 fr., Pour leur expédition du 8 courant, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 7.	1,840 »	2,940 »
			263,153 »

	12 JANVIER 1871		265,155 »
3	Les suivants à J.-N. Collard et Ce, 1,280 francs :		
3	Caisse, 1,240 francs,		
	Pour son payement de ce jour en espèces	1,240 »	
4	Profits et Pertes, 40 francs,		
	Pour escompte 3 p. c. pour prompt payement.	40 »	1,280 »
	12		
6	Lebœuf, à Tours, à Marchandises générales, 750 fr.,		
—	Pour mon expédition de ce jour, dont détail au Livre de sortie, n° 11.	» »	750 »
3			
	15		
4	Frais généraux à Brassinne, tailleur, 480 francs.		
—	Pour s/c d'habillements qu'il m'a fournis jusqu'au 31 décembre 1870	» »	480 »
5			
	15		
2	Effets à recevoir à Latour et Ce, à Paris, 3,910 francs,		
—	Disposé s/ eux en ma traite à m/o à vue	2,000 »	
9	» » » au 31 mars	1,910 »	3,910 »
	15		
11	J.-R. Bischoffsheim à Effets à recevoir, 9,185 francs,		
—	Ma remise en six effets, dont détail au Livre d'échéances, à la sortie des effets à recevoir.	» »	9,185 »
2			
	15		
3	Marchandises générales aux suivants, 31,900 francs :		
10	à Robertson et Ce, à Londres, 17,400 francs,		
	Pour leur expédition de 12 châles cachemire de l'Inde, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 8	17,400 »	
10	à Ve Poirier et fils, à Bordeaux, 14,500 francs,		
	Pour leur expédition du 12 courant, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 9.	14,500 »	31,900 »
	15		
3	Caisse à J.-R. Bischoffsheim, 5,000 francs,		
—	Pour son versement espèces, en compte	» »	5,000 »
11			
	15		
3	Les suivants à Caisse, 6,365 francs :		
5	Brassinne, marchand tailleur, 170 fr.,		
	Pour mon payement pour solde de s/c.	170 »	
2	Effets à recevoir, 6,180 francs,		
	Pour 4 actions du chemin de fer du Nord-Français, achetées par l'entremise de d'Aubigny, changeur, au cours de 1,545 francs	6,180 »	
4	Profits et Pertes, fr. 15.45,		
	Payé à d'Aubigny s/ courtage de 1/4 p. c. s/ 6,180 fr., pour l'achat des quatre actions	15 45	6,365 45
			324,025 45

	16 JANVIER 1871		324,025 45
3	Les suivants à Marchandises générales, 32,380 francs :		
7	Boniface et Ce, à Liége, 21,350 francs,		
	Pour mon expédition du 15 courant, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 12.	21,350 »	
8	Gouin et Ce, à Paris, 2,030 francs,		
	Pour mon expédition de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 13	2,030 »	23,380 »
	20		
3	Marchandises générales à Chapuy, 4,740 francs,		
—	Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 10	» »	4,740 »
13			
	20		
3	Les suivants à Marchandises générales, 17,000 francs :		
—	Oulmann et fils, à Paris, 14,000 francs,		
12	Pour mon expédition de 8 cachemires de l'Inde, longs, dont détail au Livre de sortie, art. n° 14	14,000 »	
	La Duchesse de Brabant, 3,000 francs,		
	Pour un châle cachemire de l'Inde, long, galerie riche. . . .	3,000 »	17,000 »
	20		
3	Les suivants à Caisse, 1,935 francs :		
1	Matériel et Meubles, 1,800 francs,		
	Pour un cheval et un camion acheté à Crémieux, Brouillard, f°.	1,800 »	
4	Frais généraux, 135 francs,		
	Pour du fourrage, suivant détail au Brouillard, f°	135 »	1,935 »
	25		
3	Marchandises générales à Poulet et Chapon, 6,220 francs,		
—	Pour leur envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 11.	» »	6,220 »
13			
	25		
13	Manoury et Ce à Marchandises générales, 8,200 francs,		
—	Pour mon expédition de dentelles, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 16	» »	8,200 »
3			
	25		
2	Les suivants à Effets à payer, 9,672 francs :		
—	Gonnet et Ce, à Lyon, 3,000 francs,		
7	Pour mon acceptation de leur traite sur moi, au 30 mai. . .	3,000 »	
8	Bourlard et Ce, à Francfort, 6,672 francs,		
	Pour mon acceptation de leur traite sur moi, au 1er juillet. .	6,672 »	9,672 »
			395,172 45

	25 JANVIER 1871		395,172 45
9 / 11	Latour et Ce à Bischoffsheim, fr. 2,045.65, Pour le retour de ma traite s/Latour, à vue, protestée faute de payement, et que Bischoffsheim m'a remise en c/ ; le principal est de 2,000 fr., frais de protêt, fr. 45.65; ensemble	» »	2,045 65
	28		
3 / 9	Caisse à Latour et Ce, à Paris, 2,000 francs, Pour sa remise, par sa lettre du 27 courant, de deux billets de banque de 1,000 francs chacun.	» »	2,000 »
	28		
7	Les suivants à Boniface, 21,350 francs :		
2	Effets à recevoir, fr. 21,187.40, Pour sa remise de quatre effets, dont détail au Livre d'échéances, à l'entrée des effets à recevoir.	21,187 40	
4	Profits et Pertes, fr. 162.60, Pour escompte compensé s/ ses remises à courts jours . . .	162 60	21,350 »
	28		
8	P. Meslier, à Paris, aux suivants, 2,750 francs :		
2	à Effets à recevoir, fr. 2,187.40, Pour ma remise billet Boniface à m/o, au 30 avril	2,187 40	
2	à Effets à payer, fr. 562.60, Pour la remise de m/ billet à s/o, au 5 mai	562 60	2,750 »
	30		
9	Les suivants à Delafargues et Ce, 2,280 francs :		
4	Profits et Pertes, 1,140 francs, Pour la réalisation de l'actif de la faillite de Delafargues, qui n'a présenté que 50 p. c. acceptés par la majorité . .	1,140 »	
5	Caisse, 1,140 francs, Reçu du syndic de la faillite de Delafargues, son envoi espèces	1,140 »	2,280 »
	30		
5	Les suivants à Marchandises générales, 6,915 francs :		
9	Latour et Ce, à Paris, 5,340 fr., Pour m/ expédition, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 17	5,340 »	
10	Roman, chemisier, à Bruxelles, 1,575 francs, Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 18.	1,575 »	6,915 »
			432,483 10

	31 JANVIER 1871		432,483 10
3	Marchandises générales aux suivants, 3,750 francs :		
8	à Bourlard et Ce, à Francfort, 3,600 francs, Pour leur expédition de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 12	3,600 »	
10	à William Coates et Ce, à Londres, 150 francs, Pour 100 kil. acier laminé, les 100 kil. à 15 francs. . . .	150 »	3,750 »
	31		
5	Les suivants à Caisse, 41,750 francs :		
11	Banque Nationale, 40,000 francs, Pour quarante mille francs, déposés ce jour à 4 p. c.	40,000 »	
4	Frais généraux, 1,750 francs, Pour payement des appointements du mois de janvier aux employés, suivant détail au Brouillard	1,750 »	41,750 »
	31		
3 / 4	Marchandises générales à Profits et Pertes, 14,033 francs, Pour bénéfice brut sur les opérations de l'année (du semestre ou du trimestre). Sur ce compte, basé sur la différence qui existe entre le chiffre de l'inventaire de ce jour, s'élevant à 103,000 francs, et celui du crédit de la balance du compte de Marchandises générales, qui est de 88,967 francs, différence		14,033 »
	21		
4	Profits et Pertes aux suivants, fr. 12,634.95,		
	à Frais généraux, 2,963 francs, Pour la balance de ce compte.	2,963 »	
4	à Capital, fr. 9,671.95, Pour les bénéfices nets sur les opérations de l'année (semestre ou trimestre)	9,671 95	12,634 95
	31		
	Balance de Sortie aux suivants :		
1	à Capital, pour le solde de ce compte . . .		209,671 95
1	à Immeubles, » » . . .		36,000 »
1	à Matériel et Meubles, » » . . .		1,800 »
1	à Loyer d'avance, » » . . .		6,000 »
2	à Effets à recevoir, » » . . .		35,180 »
3	à Marchandises générales, » » . . .		103,000 »
3	à Caisse, » » . . .		10,631 55
			402,283 50

	31 JANVIER 1871		
	Report d'autre part.	402,283 50	
10	à Bischoffsheim, pour solde de ce compte	2,169 35	
10	à la Banque Nationale, » »	40,000 »	
6	à Decoen, » »	375 »	
6	à Lebœuf, » »	750 »	
7	à Michel, » »	3,000 »	
7	à Martin, » »	3,000 »	
8	à Gouin, » »	12,030 »	
9	à Latour, » »	5,355 65	
10	à Roman, » »	1,575 »	
12	à la Duchesse de Brabant, » »	3,000 »	
13	à Manoury, » »	8,200 »	
12	à Oulmann, » »	14,000 »	495,738 50
	31		
	Les suivants à Balance de sortie :		
1	Effets à payer, pour solde de ce compte	18,234 60	
8	Bourlard et Ce, » »	3,600 »	
8	Clovis, » »	8,000 »	
9	Surmont, » »	610 »	
9	Bekers, » »	1,400 »	
10	William Coates, » »	1,990 »	
10	Robertson et fils, » »	17,400 »	
10	Poirier et fils, » »	14,500 »	
13	Chapuy et Ce, » »	4,740 »	
13	Poulet et Chapon, » »	6,220 »	76,394 60
	31		
	Les suivants à Balance d'entrée :		
	La répétition des Créditeurs de Balance de sortie, qui commence par Capital et finit par Oulmann	»	495,738 50
	31		
	Balance d'entrée aux suivants :		
	La répétition des Débiteurs de Balance de sortie, qui commence par Effets à Payer et finit par Poulet et Chapon . . .	»	76,394 60

Quand la Balance générale est close, ainsi qu'elle l'est ci-dessus, on rouvre le compte, comme on le verra à la page ci-contre.

RÉOUVERTURE DU COMPTE DE CAPITAL.

1er FÉVRIER 1871		
Les suivants à Capital, fr. 286,066-55 :		
Marchandises générales, 103,000 francs, Pour marchandises en magasin, suivant inventaire du 31 janv.	103,000 »	
Immeubles, 36,000 francs, Pour ma maison de campagne, située à Boitsfort.	36,000 »	
Matériel et meubles, 1,800 francs : Pour un cheval et un camion	1,800 »	
Effets à recevoir, 35,180 francs, Pour les effets en portefeuille, suivant inventaire	35,180 »	
Caisse, fr. 10,631-55, Pour espèces en caisse et billets de banque	10,631 55	
Loyer d'avance, 6,000 francs, Pour six mois de loyer payés à l'avance au propriétaire des magasins que j'occupe, imputables sur les derniers six mois.	6,000 »	
Bischoffsheim, banquier, fr. 2,169-35, Pour balance de son compte en ma faveur	2,169 35	
Banque Nationale, 40,000 francs, Pour balance de son compte en ma faveur	40,000 »	
Decoen, de Bruxelles, 375 francs, Pour balance de son compte en ma faveur	375 »	
Lebœuf, de Tours, 750 francs, Pour autant qu'il me doit suivant balance de son compte. .	750 »	
Michel, de Bourges, 3,000 francs, Pour autant qu'il me doit suivant balance de son compte. .	3,000 »	
Martin, du Nord, 3,000 francs, Pour autant qu'il doit suivant la balance de son compte en ma faveur	3,000 »	
Gouin et Ce, de Paris, 12,030 francs, Pour la balance de leur compte en ma faveur	12,030 »	
Latour et Ce, de Paris, fr. 5,355-65, Pour la balance de leur compte en ma faveur	5,355 65	
Roman, de Bruxelles, 1,575 francs, Pour la balance de son compte en ma faveur.	1,575 »	
Oulmann et fils, 14,000 francs, Pour la balance de leur compte en ma faveur	14,000 »	
Duchesse de Brabant, 3,000 francs, Pour la balance de son compte en ma faveur.	3,000 »	
Manoury et Ce, Paris, 8,200 francs, Pour la balance de leur compte en ma faveur.	8,200 »	286,066 55

		286,066 55
1er FÉVRIER 1871		
Capital aux suivants, fr. 76,394.60 :		
A Effets à payer, fr. 18,234.60, Pour billets et acceptation en circulation.	18,234 60	
A Bourlard et Ce, de Francfort, 3,600 francs, Pour balance de leur c/ en leur faveur.	3,600 »	
A Clovis, de Charleroy, 8,000 francs, Pour balance de compte en sa faveur.	8,000 »	
A Surmont, de Bruxelles, 610 francs, Pour balance de compte en sa faveur.	610 »	
A Bekers, du Havre, 1,100 francs, Pour balance de compte en sa faveur	1,100 »	
A William Coates, de Londres, 1,990 francs, Pour balance de compte en sa faveur.	1,990 »	
A Roberston, de Londres, 17,400 francs, Pour balance de compte en sa faveur	17,400 »	
A Chapuy, de Lyon, 4,740 francs, Pour balance de compte en sa faveur	4,740 »	
A Poulet et Chapon, de Malines, 6,220 francs, Pour balance de compte en leur faveur.	6,220 »	
A Poirier et fils, de Bordeaux, 14,500 francs, Pour la balance de compte en leur faveur	14,500 »	76,394 60

GRAND - LIVRE.

Capital.

DOIT.					AVOIR.				
1871. Janvier	1	à Effets à payer.	1	8,000 »	1871. Janv. 1.		pour Divers . . .	1	208,000 »
		Solde à nouveau.		200,000 »					
				208,000 »					208,000 »
		à Balance de sortie		209,671 95			Balance à nouveau	7	200,000 »
							pr Profits et Pertes		9,671 95
				» 95					209,671 95
							prBalance d'entrée		209 671 95

Immeubles.

DOIT.					AVOIR.				
1871. Janvier	1	d Capital . . .	1	36,600 »					

Matériel & Meubles.

DOIT.					AVOIR.				
1871. Janvier	20	à Capital . . .	5	1,800 »					

Loyer d'avance.

DOIT.					AVOIR.				
1871. Janvier	1	à Capital. . . .	1	8,000 »					

Effets à recevoir.

DOIT.					AVOIR.				
1871. Janvier	1	à Capital. . . .	1	10,000 »	1871. Janv.er.	15	pr Bischoffsheim.	4	9,185 »
»	1	à Wittfeld . . .	2	1,500 »		18	pr Mesl'er . .	6	2,187 40
»	6	à Divers	3	2,275 »			pr Balance . .		35,180 »
»	10	à Mathys. . . .	3	1,500 »					
»	15	à Latour. . . .	4	3,910 »					
»	15	à Caisse . . . ,	4	6,180 »					
»	28	à Boniface. . .	6	21,187 40					
				46,552 40					46,552 »
		Balance à nouveau		35,180 »					

Effets à payer.

DOIT. — *AVOIR.*

		à Balance. . . .		18,234 60	1871.Janvier	1	pr Capital.	1	8,000 »
						25	pr Divers	5	9,672 »
						28	pr Meslier.	6	562 60
				18,234 60					18,234 60
							pour Balance c/n.		18,234 60

Marchandises Générales.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à Capital.	1	100,000 »	1871.Janvier	1	pr Wittfeld. . . .	2	1 500 »
»	1	à Gonnet.	1	3,000 »	»	2	pr Divers. . . .	2	3,390 »
»	5	à Divers	2	17,422 »	»	4	pr d°	2	4,290 »
»	9	à Surmont. . . .	3	610 »	»	5	pr Gouin et Ce . .	3	10,000 »
»	10	à Divers	3	2,940 »	»	7	pr Latour et Ce. .	3	3,910 »
»	15	à d°	4	31,900 »	»	10	pr Delafargues. .	3	2,280 »
»	20	à Chapuy	5	4,740 »	»	12	pr Lebœuf. . . .	4	750 »
»	25	à Poulet et Chapon	5	6,220 »	»	16	pr Divers.	5	23,380 »
»	31	à Divers	7	3,750 »	»	20	pr d°	5	17,000 »
»	31	à Profits et Pertes		14,033 »	»	25	pr Manoury et Ce.	5	8,200 »
					»	30	pr Divers.	6	6,915 »
					»	31	pr Balance de sortie		103,000 »
				184,615 »					184,615 »
		à Balance d'entrée		103,000 »					

Caisse.

DOIT. — *AVOIR.*

1871 Janvier	1	à Capital.	1	50,000 »	1871.Janvier	1	pr Frais généraux	2	598 »
»	10	à Mathys.	3	1,900 »	»	15	pr Divers.	4	6,365 45
»	12	à J.-N. Collard. .	4	1,240 »	»	20	pr d°	5	1,935 »
»	15	à Bischoffsheim .	4	5,000 »	»	31	pr d°	7	41,750 »
»	28	à Latour	5	2,000 »	»	»	pr Balance. . . .	»	10,631 55
»	30	à Delafargues . .	6	1,140 »					
				61,280 »					61,280 »
		à Balance à c/n. .		10,631 55					

Profits & Pertes.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	10	à Mathys.	3	40 »	1871.Janvier	1	pr March. général.	»	14,033 »
»	12	à J.-N. Collard. .	4	40 »					
»	15	à Caisse	4	15 45					
»	18	à Boniface. . . .	6	162 60					
»	30	à Delafargues . .	6	1,140 »					
»	31	à Frais généraux	»	2,963 »					
»	31	à Capital. . . . ,	»	9,671 95					
				14,033 »					14,033 »

Frais Généraux.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à Caisse	2	598 »	1871.Janvier	31	pr Profits et Pertes	7	2,963 »
»	15	à Brassinne . . .	4	480 »					
»	20	à Caisse	5	135 »					
»	31	à d°	7	1,750 »					
				2,963 »					2,963 »

Wittfeld, bijoutier, à Bruxelles.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à March. générales	2	1,500 »	1871.Janvier	3	pr Effets à recevoir	2	1,500 »

Brassinne, md tailleur, à Bruxelles.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à March. générales	2	310 »	1871.Janvier	15	pr Frais généraux	4	480 »
»	15	à Caisse.	4	170 »					
				480 »					480 »

J.-N. Collard & Cie, à Bruxelles.

DOIT. — *AVOIR.*

1871.Janvier	2	à March. générales	2	1,280 »	1871.Janvier	12	pr Divers.	4	1,280 »

DOIT. **Motte, négociant, à Bruxelles.** *AVOIR.*

1871.Janvier	2	à March.générales	2	1,800	»	1871.Janvier	3	pr Effets à recevoir	3	1,800	»

DOIT. **Moeur, négociant, à Bruxelles.** *AVOIR.*

1871.Janvier	4	à March.générales	2	475	»	1871.Janvier	6	pr Effets à recevoir	3	475	»

DOIT. **Mathys, négociant, à Bruxelles.** *AVOIR.*

1871.Janvier	4	à March.générales	2	3,440	»	1871.Janvier	10	pr Divers	3	3,440	»

DOIT. **Decoen, batteur d'or, à Bruxelles.** *AVOIR.*

1871.Janvier	4	à March.générales	2	375	»						

DOIT. **Lebœuf, au château du Plessis-les-Tours.** *AVOIR.*

1871.Janvier	12	à March.générales	4	750	»						

DOIT. **Michel, à Bourges.** *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à Capital . . .	1	3,000	»						

DOIT. **Martin, du Nord.** *AVOIR.*

1871.Janvier	1	à Capital. . . .	1	3,000	»						

DOIT. **Gonnet & Cie, à Lyon.** *AVOIR.*

1871.Janvier	25	à Effets à payer. .	5	3,000	»	1871.Janvier	1	pr March.générales	1	3,000	»

DOIT. **Boniface & Cie, à Liége.** *AVOIR.*

1871.Janvier	16	à March.générales	5	21,350	»	1871.Janvier	28	pr Divers. . . .	6	21,350	»

DOIT. **Bourlard & Cie, à Francfort.** *AVOIR.*

1871.Janvier	25	à Effets à payer. .	5	6,672	»	1871.Janvier	5	pr March.générales	2	6,672	»
»	31	à Balance de sortie		3,600	»		31	d°	7	3,600	»
				10,272	»					10,272	»
						Février	1	pr Balance d'entrée		3,600	»

DOIT. **P. Meslier & Cie, à Paris.** *AVOIR.*

1871.Janvier	8	à Effets à payer.	6	2,750	»	1871.Janvier	5	pr March.générales	2	2,750	»

DOIT. **J. Clovis, à Charleroi.** *AVOIR.*

						1871.Janvier	5	pr March.générales	2	8,000	»

DOIT. **Gouin & Cie, à Paris.** **AVOIR.**

1871.Janvier	5	à March.générales	3	10,000 »	1871.Janvier		pr Balance .	31	12,030 »
»	16	d°.	5	2,030 »					
				12,030 »					12,030 »
Février.	1	à Balance d'entrée		12,030 »					

DOIT. **Latour & Cie, de Paris.** **AVOIR.**

1871.Janvier	7	à March.générales	3	3,910 »	1871.Janvier	25	pr Effets à rec.	4	3,910 »
»	25	à Bisschoffsheim.	6	2,010 65	»	28	pr Caisse . .	6	2,000 »
»	30	à March.générales	6	5,340 »			prBalc de sorc	»	5,355 65
				11,265 65					11,265 65
		à Balance c/n. .		5,355 65					

DOIT. **F.-L. Surmont, de Bruxelles.** **AVOIR.**

					1871.Janvier	7	à March. génér.	3	610 »

DOIT. **Delafargues & Cie, de Cognac.** **AVOIR.**

1871.Janvier	10	à March.générales	3	2,280 »	1871.Janvier	30	pr Divers. . .	6	2,280 »

DOIT. **Bekers & Cie, du Havre.** **AVOIR.**

					1871.Janvier	10	prMarch.génér.	3	1,100 »

DOIT. **W. Coates & Cie, de Londres.** **AVOIR.**

1871.Janvier	30	à Balance de sortie	»	1,990 »	1871.Janvier	10	pr March.général.	3	1, 0 »
					»	31	d°	7	150 »
				1,990 »					1,990 »
							prBalance d'entrée		1,990 »

DOIT. **Robertson & Cie, de Londres.** **AVOIR.**

					1871.Janvier	15	prMarch.général.	4	17,490 »

DOIT. **Ve Poirier & Fils, de Bordeaux.** **AVOIR.**

					1871.Janvier	15	pr March. général.	4	14,500 »

DOIT. **Roman, chemisier, à Bruxelles.** **AVOIR.**

1871.Janvier	30	à March.générales	6	1,575 »					

DOIT. **J.-R. Bischoffsheim, banquier, à Bruxelles.** **AVOIR.**

1871.Janvier	15	à Effets à recevoir	4	9,185 »	1871.Janvier	15	pr Caisse	4	5,000 »
					»	25	prLatour et Cie ret.	6	2,015 65
					»	31	Balance.		2,169 35
				9,185 »					9,185 »
» Février	1	Balance à c/n. .		2,169 35					

La Banque Nationale.

DOIT.								AVOIR.			
1871.Janvier	31	à Caisse.	7	40,000	»						

Oulmann & Fils, Paris.

DOIT.								AVOIR.			
1871.Janvier	20	à March.générales	5	14,000	»						

La Duchesse de Brabant.

DOIT.								AVOIR.			
1871.Janvier	20	à March. générales	5	3,000	»						

Chapuy & Cie, de Lyon.

DOIT.								AVOIR.			
						1871 Janvier	20	p' March.générales	5	4,740	»

Poulet & Chapon, de Malines.

DOIT.								AVOIR.			
						1871 Janvier	25	p' March générales		6,220	»

Manoury & Cie, à Paris.

DOIT.								AVOIR.			
1871.Janvier	25	à March.générales	5	8,200	»						

Dans le journal en partie triple, il n'y a que les comptes de ceux à qui nous vendons, livrons et expédions, ainsi que les comptes de ceux qui nous vendent, livrent et expédient, qui se passent en triple.

On donne le nom de *débiteurs divers* aux premiers, en raison de leur position d'acheteurs, qui les rend presque toujours débiteurs.

On appelle ces derniers *créanciers divers*, par la raison opposée aux premiers : étant vendeurs, ils sont presque toujours créanciers.

Quant aux comptes généraux entre eux, ils ne peuvent se passer autrement qu'en partie double ; il est convenable (sans cependant que ce soit obligatoire) que les comptes de banquiers soient passés comme comptes généraux, en raison de ce que la position de ces comptes peut varier, alternativement, de débitrice à créancière. Si on ne veut pas les passer comme comptes généraux, il faut indubitablement les faire figurer au compte des débiteurs divers ou à celui des créanciers divers. Pour prendre la bonne dénomination, il s'agit de savoir si le banquier fait des avances de capitaux à découvert : alors on lui donne le nom de créanciers divers ; mais s'il ne doit jamais être à découvert, c'est au compte des débiteurs divers qu'il faut le placer.

On peut facilement passer les écritures sans confusion : on prend la journée du livre d'entrée des marchandises, dont on ne fait qu'un article : c'est toujours *marchandises générales à créanciers divers*.

On fait de même pour le livre de sortie des marchandises : c'est toujours *débiteurs divers à marchandises générales*. Au brouillard et au livre de caisse seuls, il y a un peu plus d'attention à porter.

Le comptable laissera un petit espace entre la colonne où l'on place les folios correspondants du grand-livre et les noms des *débiteurs divers* et *des créanciers divers*, qu'il écrira en ronde, ou en anglaise, si son écriture habituelle est la ronde.

En cet espace seront inscrits les folios du compte-courant, pour éviter la confusion qu'amènerait leur placement dans la colonne réservée à ceux du grand-livre.

Quant à la différence d'écriture, elle est conseillée afin que les noms sautent aux yeux pour être reportés sur le livre appelé comptes-courants, tenu exactement comme un grand-livre, car il ne figurera sur ce dernier que les comptes généraux, ceux des banquiers, celui des débiteurs divers et celui de créanciers divers. Cependant, si on avait un très-grand livre, on appliquerait 100 pages aux comptes généraux, et le reste servirait pour établir les comptes des débiteurs et des créanciers.

L'avantage qu'il y a à passer les écritures en partie triple, c'est qu'en additionnant le débit de la balance du compte des débiteurs divers, celle du débit des effets à recevoir et celle du débit des marchandises générales, on connaît son actif ; et en additionnant le crédit de la balance des créanciers divers avec celle du crédit des effets à payer, on connaît son passif.

On fait sa balance mensuelle, qui s'établit rapidement, en raison du dégagement des comptes particuliers (car il n'y a que des comptes généraux), et quand vient la balance générale on n'a de recherches à faire que dans le dernier mois.

JOURNAL EN PARTIE TRIPLE.

1er JANVIER 1871		
Les suivants à Capital, 208,000 francs :		
Marchandises générales, 100,000 francs,		
Pour autant de marchandises en magasin, suivant l'inventaire.	100,000 »	
Caisse, 50,000 francs,		
Pour espèces et billets de banque en caisse.	50,000 »	
Effets à recevoir, 10,000 francs,		
Pour autant en portefeuille (détail à l'Inventaire). . . .	10,000 »	
Immeubles, 36,000 francs,		
Pour ma maison de campagne, située à Boitsfort. . . .	36,000 »	
Loyer d'avance, 6,000 francs,		
Pour le loyer de six mois, payé d'avance au propriétaire. .	6,000 »	
Débiteurs divers, 6,000 francs,		
Michel, à Bourges, pour autant qu'il me doit, 3,000 francs .		
Martin, du Nord, pour autant qu'il me doit, 3,000 francs. .	6,000 »	208,000 »
1er		
Capital aux suivants, 8,000 francs :		
à Effets à payer, 8,000 francs,		
Pour l'acceptation de la traite Rousseau, de Bordeaux, au 31 mai.		8,000 »
Il n'y a pas obligation à ce que le débit de capital balance avec son crédit, à l'ouverture des livres. Comme écriture a été passée au Journal de la partie double, nous supprimons ici l'article de capital à capital sans qu'il y ait d'irrégularité.		
1er		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 3,000 francs :		
à Gonnet et, Ce, à Lyon, 3,000 francs,		
Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 1		3,000 »
1er		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 1,500 francs :		
Wittfeld, bijoutier, à Bruxelles, 1,500 francs,		
Pour ma livraison, suivant détail au Livre de sortie, art n° 1.		1,500 »
1er		
Frais généraux à Caisse, 598 francs,		
Payé fourniture Roy, relieur, pour divers registres pour la comptabilité.	98.	
Remis à M. Simoens, mon voyageur, pour frais de voyages, etc	500	598 »

2 JANVIER 1871		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 3,390 francs :		
Brassinne, marchand tailleur, à Bruxelles, 310 francs,		
Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 2.	310 »	
Motte, négociant, rue de la Madeleine, à Bruxelles, 1,800 fr.,		
Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 3.	1,800 »	
J.-N. Collard et Ce, négociants, à Bruxelles, 1,280 francs,		
Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 4	1,280 »	3,390 »
3		
Effets à recevoir à Débiteurs divers, 1,500 francs :		
à Wittfeld, bijoutier, 1,500 francs,		
Pour sa remise en sa traite à m/o s/ Vanden Pute, d'Amsterdam, au 2 avril		1,500 »
4		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 4,290 francs :		
Mœur, négociant, à Bruxelles, 475 francs,		
Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 5.	475 »	
Mathys, négociant, à Bruxelles, 3,440 francs,		
Pour ma livraison de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 6.	3,440 »	
Decoen, batteur d'or, à Bruxelles, 375 francs,		
Pour ma livraison d'une barrique vin de Bordeaux, au Livre de sortie, art. n° 7.	375 »	4,290 »
5		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 17,422 francs :		
à Bourlard et Ce, à Francfort, 6,672 francs,		
Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 2, ...	6,672 »	
à P. Meslier et Ce, à Paris, 2,750 francs,		
Pour son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 3	2,750 »	
à J. Clovis, à Charleroi, 8,000 francs,		
Pour s/ envoi à Gouin, pour m/c, de 200,000 kilos charbon, 40 fr. les 1,000 kil.	8,000 »	17,422 »
5		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 10,000 francs :		
Gouin et Ce, à Batignolles-Paris, 10,000 francs,		
Pour 200,000 kilos (en 200 waggons), charbon 1re qualité de gaillettes que je lui ai fait expédier pour m/c, par Clovis, de Charleroi, à 50 fr. les 1,000 kilog.		10,000 »

6 JANVIER 1871		
Effets à recevoir à Débiteurs divers, 2,275 francs :		
à Motte, négociant, pour ma traite disposée s/ lui au 31 mai.	1,800 »	
à Mœur, négociant, pour la remise de son billet à m/o, au 31 mai	475 »	2,275 »
7		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 3,910 francs :		
Latour et C°, à Paris, pour mon expédition, dont détail au Livre de sortie, art. n° 9.		3,910 »
9		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 610 francs :		
Surmont, à Bruxelles, son envoi de ce jour, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 5		610 »
10		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 2,280 francs :		
Delafargues et C°, à Cognac, mon expédition de ce jour, detaillé au Livre de sortie, art. n° 10		2,280 »
10		
Les suivants à Débiteurs divers, 3,440 francs :		
à Mathys, négociant à Bruxelles, 3,440 francs.		
Effets à recevoir, 1,500 francs,		
Pour sa remise, billet François, d'Ixelles, au 15 avril . . .	1,500 »	
Caisse, pour son payement en espèces.	1,900 »	
Profits et Pertes, pour escompte s/ l'argent reçu.	40 »	3,440 »
10		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 2,940 francs :		
à Bekers et C°, au Havre, pour s/ envoi de ce jour, détaillé au livre d'entrée, art. n° 6	1,100 »	
à William Coates et C°, à Londres, pour leur envoi dont détail au Livre d'entrée, art. n° 7	1,840 »	2,940 »
12		
Les suivants à Débiteurs divers, 1,280 francs :		
à J.-N. Collard et C°, 1,280 francs.		
Caisse, 1,240 fr., pour son payement de ce jour.	1,240 »	
Profits et pertes, 40 fr., pour escompte 3 p. c. pour prompt payement.	40 »	1,280 »
12		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 750 francs :		
Lebœuf, à Tours, pour mon expédition dont détail au Livre de sortie, art. n° 11.		750 »
15		
Frais généraux à Débiteurs divers, 480 francs :		
à Brassinne, tailleur, pour s/c d'habillements qu'il m'a fournis jusqu'au 31 décembre 1870		480 »

15 JANVIER 1871.		
Effets à recevoir à Débiteurs divers, 3,910 francs :		
à Latour et C°, à Paris, 3,910 francs,		
Disposé s/ eux en ma traite à m/o à vue.	2,000 »	
» » » au 31 mars	1,910 »	3,910 »
15		
J.-R. Bischoffsheim à Effets à recevoir, 9,185 francs . . .		
Mes remises, dont détail au Livre d'échéances, à la sortie des effets		9,185 »
15		
Marchandises générales à Débiteurs divers, 31,900 francs :		
à Robertson et C°, pour leur expédition, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 8	17,400 »	
à V° Poirier et fils, pour leur envoi, suivant détail au Livre d'entrée, art. n° 9.	14,500 »	31,900 »
15		
Caisse à Bischoffsheim, banquier, 5,000 francs :		
Pour son versement espèces, en compte.		5,000 »
15		
Les suivants à Caisse, fr. 6,365-45 :		
Débiteurs divers, 170 francs :		
Brassinne, tailleur, mon payement pour solde de son compte.	170 »	
Effets à recevoir, 6,180 francs :		
Pour achat de 4 actions du chemin de fer du Nord français, par l'entremise de d'Aubigny, changeur, au cours de 1,545 francs	6,180 »	
Profits et Pertes, fr. 15-45 :		
Payé à d'Aubigny s/courtage de 1/4 o/o s/ 6,180 fr pour l'achat de 4 actions	15 45	6,365 45
20		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 23,380 francs :		
Boniface et C°, pour mon expédition du 15 courant, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 12.	21,350 »	
Gouin et C°, pour mon expédition de ce jour, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 13	2,030 »	23,380 »
20		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 17,000 francs :		
Oulmann et fils, pour mon expédition de 8 cachemires, dont détail au Livre de sortie, art. n° 14.	14,000 »	
La Duchesse de Brabant, pour livraison d'un cachemire long, dont détail au Livre de sortie, art. n° 15	3,000 »	17,000 »
20		
Marchandises générales à Crédit divers, 4,740 francs :		
à Chapuy, à Lyon, pour son envoi, détaillé au Livre d'entrée, art. n° 10.		4,740 »

20 JANVIER 1871		
Les suivants à Caisse, 1,935 francs :		
Matériel et meubles, 1,800 francs,		
Pour un cheval et un camion achetés à Crémieux, suivant détail au Brouillard, f°	1,800 »	
Frais généraux, 135 francs,		
Pour du fourrage, suivant détail au Brouillard f° . . .	135 »	1,935 »
25		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 6,220 francs :		
à Chapon et Poulet, pour leur envoi de ce jour, détaillé au Livre d'entrée, art. n° 11		6,220 »
25		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 8,200 francs :		
Manoury et C°, pour mon expédition de dentelles, détail au Livre de sortie, art. n° 16.		8,200 »
25		
Créditeurs divers à Effets à Payer, 9,672 francs :		
Gonnet et C°, pour l'acceptation de leur traite sur moi, au 30 mai	3,000 »	
Bourlard et C°, pour l'acceptation de leur traite sur moi, au 1er juillet.	6,672 »	9,672 »
25		
Débiteurs divers à Bischoffsheim, fr. 2,015-65 :		
Latour et C°, pour le retour de ma traite, à vue, protestée faute de payement, que Bischoffsheim m'a remise en c/ ; capital 2,000 francs, frais fr. 15 65, ensemble. . . .		2,015 65
28		
Caisse à Débiteurs divers, 2,000 :		
Latour et C°, pour sa remise de deux billets de banque de 1,000 fr. chacun, par sa lettre du 27 courant		2,000 »
28		
Les suivants à Débiteurs divers, 21,350 francs :		
Boniface et C°, 21,350 francs,		
Effets à recevoir, pour ses remises détaillées au Livre d'échéances	21,187 40	
Profits et Pertes, pour escompte compensé sur ses remises.	162 60	21,350 »
28		
Créditeurs divers aux suivants, 2,750 francs :		
Meslier et C°, à Paris, 2,750 francs,		
à Effets à recevoir, pour ma remise, billet Boniface, à m/o, au 30 avril, fr. 2,187-40	2,187 40	
à Effets à payer, la remise de m/ billet à s/o au 5 mai . .	562 60	2,750 »

30 JANVIER 1871		
Les suivants à Débiteurs divers, 2,280 francs :		
à Delafargues et C°, 2,280 francs,		
Profits et pertes, 1,140 francs,		
Pour la réalisation de l'actif de la faillite de Delafargues, qui n'a présenté que 50 p. c., acceptés par la majorité.	1,140 »	
Caisse, fr. 1,140, reçu du syndic de la faillite, son envoi espèces.	1,140 »	2,280 »
30		
Débiteurs divers à Marchandises générales, 6,915 francs :		
Latour et C°, pour m/ expédition, suivant détail au Livre de sortie, art. n° 17	5,340 »	
Roman et C°, pour ma livraison, détaillée au Livre de sortie, art. n° 18	1,575 »	6,915 »
31		
Marchandises générales à Créditeurs divers, 3,750 francs :		
à Bourlard et C°, pour leur envoi, suivant détail, au Livre d'entrée, art. n° 12.	3,600 »	
à William Coates et C°, pour leur envoi de 100 k. acier laminé, les 100 kil	150 »	3,750 »
31		
Les suivants à Caisse, 41,750 francs :		
La Banque nationale, 40,000 francs,		
Pour quarante mille francs, déposés ce jour à 4 p. c . .	40,000 »	
Frais généraux, 1,750 francs.		
Le payement des appointements du mois aux employés, détaillé au Brouillard	1,750 »	41,750 »
31		
Marchandises générales à Profits et Pertes, 14,033 francs :		
Pour bénéfices brut sur les opérations de l'année (semestre ou trimestre). Sur ce compte, basé sur la différence qui existe entre le chiffre de l'inventaire de ce jour, s'élevant à 103,000 francs, et celui de la balance du débit du compte de Marchandises générales, qui est de 88,967 francs, différence.	»	14,033 »
31		
Profits et Pertes aux suivants, fr. 12,634-95 :		
à Frais généraux, 2,963 francs,		
Pour la balance de compte	2,963 »	
à Capital, fr. 9,671-95 :		
Pour bénéfice net sur les opérations de l'année (semestre ou trimestre).	9,671 95	12,634 95

31 JANVIER 1871.		
Balance de sortie aux suivants :		
à Capital	209,671 95	
à Immeubles	36,000 »	
à Matériel et Meubles	1,800 »	
à Loyer d'avance	6,000 »	
à Effets à recevoir	35,180 »	
à Marchandises générales	103,000 »	
à Caisse	10,631 55	
à J.-R. Bischoffsheim	2,169 35	
à Banque nationale	10,000 »	
à Débiteurs divers	51,285 65	495,738 50
31		
Les suivants à Balance de sortie :		
Effets à payer	18,234 60	
Créanciers divers	58,160 »	76,394 60
31		
Les suivants à Balance d'entrée :		
Capital, etc., la continuation des créditeurs de balance de sortie		495,738 50
31		
Balance d'entrée aux suivants :		
à Effets divers	18,234 60	
à Créanciers divers	58,160 »	76,394 60

RÉOUVERTURE DU COMPTE DE CAPITAL.

Les suivants à Capital, fr. 286,055-66 :		
Marchandises générales, 103,000 francs,		
Pour marchandises en magasin, suivant inventaire au 31 janvier	103,000 »	
Immeubles, 36,000 francs,		
Pour ma maison de campagne	36,000 »	
Matériel et Meubles, 1,800 francs,		
Pour un cheval et un camion	1,800 »	
Effets à recevoir, 35,180 francs,		
Pour effets en portefeuille et actions de chemin de fer	35,180 »	
Caisse, fr. 10,631-55,		
Pour espèces en caisse et billets de banque	10,631 55	
Loyer d'avance, 6,000 francs,		
Pour 6 mois de loyer payés au propriétaire des magasins que j'occupe, à valoir s/ le dernier semestre du bail	6,000 »	
J.-R. Bischoffsheim, fr. 2,169-35,		
Pour la balance de s/c en ma faveur	2,169 35	
Banque nationale, 10,000 francs,		
Pour le solde de s/c balançant en ma faveur	10,000 »	
Débiteurs divers, fr. 51,285-65,		
Pour compte suivant balance en ma faveur	51,285 65	286,055 55

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Introduction	5
Exposé pratique de la tenue des livres	16
Livre d'inventaires au 1er janvier 1871	19
Inventaire du 31 janvier 1871	20
Livre de commandes	22
Livre de commissions	23
Livre d'entrée des marchandises	24
Livre de sortie des marchandises	26
Brouillard	29
Livre de Caisse	32
Livre-Journal	33
Réouverture du compte de capital	41
Grand-Livre	43
Instructions sur le Livre-Journal en partie triple	51
Journal en partie triple	52

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Manuel pratique de l'Instruction populaire. Traité des connaissances usuelles indispensables à tout le monde, exposées à l'aide des quatre premières règles du calcul, permettant de se passer de maîtres. Beau volume in-18 de 450 pages, contenant 157 Problèmes et 161 figures. — Prix . . . . . 5 "

Manuel pratique de Législation populaire, ou Jurisprudence usuelle mise à la portée de tout le monde, contenant le texte des lois dont la connaissance est indispensable, accompagné de 600 Formules d'actes authentiques et sous seing privé, etc. Un beau volume in-18, de 650 pages. — Prix . . . . . 6 "

Notice explicative sur la **Construction, l'usage et les nombreux avantages des niveaux Chairgrasse.** (Ouvrage épuisé.)

Montgomery
IN LIBRARIAN'S OFFICE
D420 C34

Chairgrasse

Petit manuel pratique

D420 C34

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0041419502

MSH 03271

NEH SEP 06 1994

JUL 7 1925

END OF
TITLE